

BATIMENT - OUVRIERS (ENTREPRISES OCCUPANT PLUS DE DIX SALARIÉS)

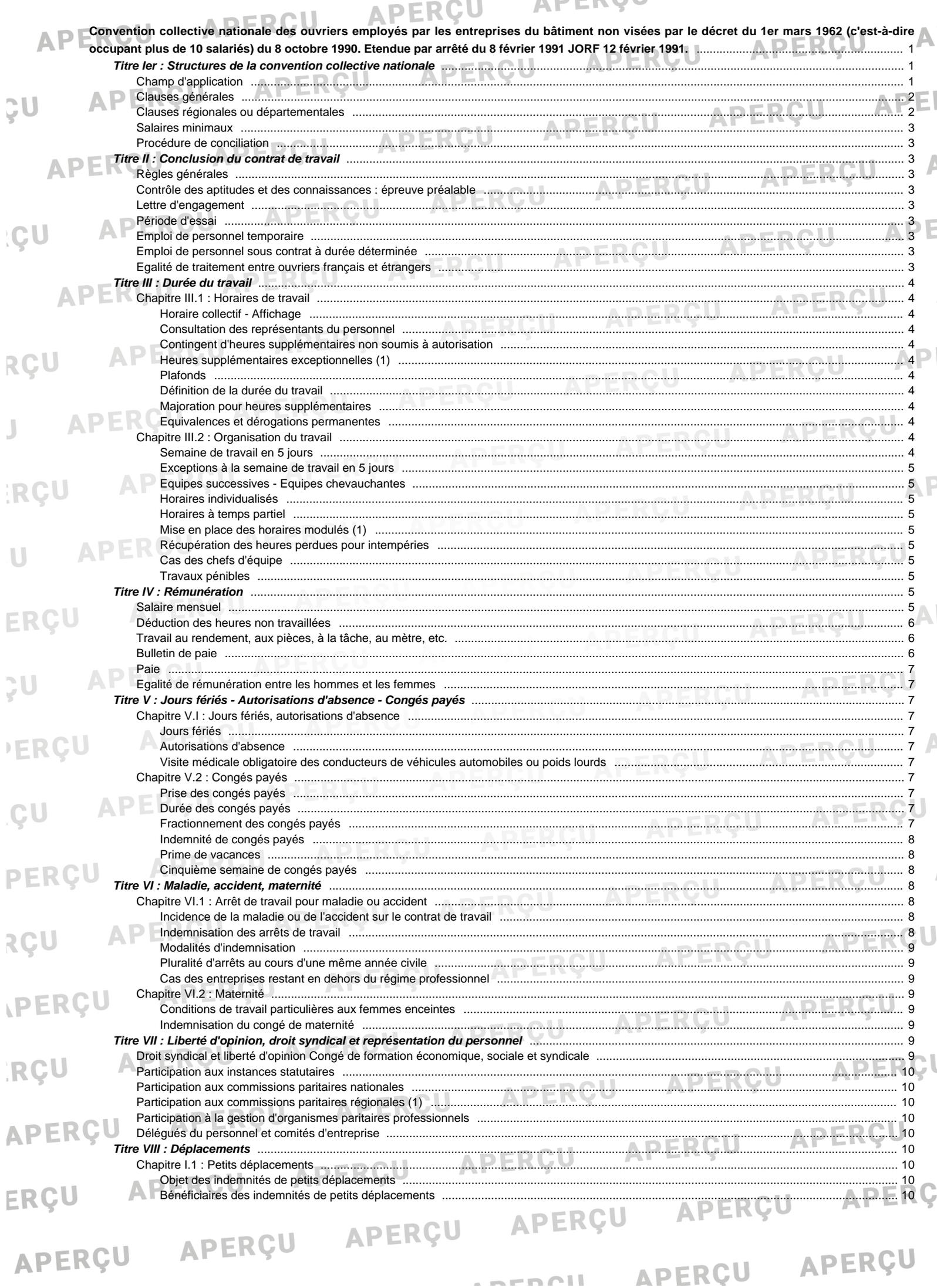
IDCC 1597

Brochure 3258

TEXTE INTÉGRAL

06/12/2022

Aménagement de parcs et de jardins, climatisation, charpente charpentier, chauffage fumisterie, couverture couvreur, démolition, décoration décorateur, installations électriques, électricité électricien, pose d'enseignes, ferronnerie, isolation air conditionné, maçonnerie maçon, menuiserie menuisier, montage-levage, peinture peintre en bâtiment, plâtrerie plâtrier, papiers peints, plomberie plombier, ramonage, ramoneur, serrurerie serrurier, terrassement terrassier, ventilation voirie, vitrerie vitrier



Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991. 1

Titre Ier : Structures de la convention collective nationale 1

Champ d'application 1

Clauses générales 2

Clauses régionales ou départementales 2

Salaires minimaux 3

Procédure de conciliation 3

Titre II : Conclusion du contrat de travail 3

Règles générales 3

Contrôle des aptitudes et des connaissances : épreuve préalable 3

Lettre d'engagement 3

Période d'essai 3

Emploi de personnel temporaire 3

Emploi de personnel sous contrat à durée déterminée 3

Egalité de traitement entre ouvriers français et étrangers 3

Titre III : Durée du travail 4

Chapitre III.1 : Horaires de travail 4

Horaires collectif - Affichage 4

Consultation des représentants du personnel 4

Contingent d'heures supplémentaires non soumis à autorisation 4

Heures supplémentaires exceptionnelles (1) 4

Plafonds 4

Définition de la durée du travail 4

Majoration pour heures supplémentaires 4

Equivalences et dérogations permanentes 4

Chapitre III.2 : Organisation du travail 4

Semaine de travail en 5 jours 4

Exceptions à la semaine de travail en 5 jours 5

Equipes successives - Equipes chevauchantes 5

Horaires individualisés 5

Horaires à temps partiel 5

Mise en place des horaires modulés (1) 5

Récupération des heures perdues pour intempéries 5

Cas des chefs d'équipe 5

Travaux pénibles 5

Titre IV : Rémunération 5

Salaires mensuels 5

Déduction des heures non travaillées 6

Travail au rendement, aux pièces, à la tâche, au mètre, etc. 6

Bulletin de paie 6

Paie 7

Egalité de rémunération entre les hommes et les femmes 7

Titre V : Jours fériés - Autorisations d'absence - Congés payés 7

Chapitre V.1 : Jours fériés, autorisations d'absence 7

Jours fériés 7

Autorisations d'absence 7

Visite médicale obligatoire des conducteurs de véhicules automobiles ou poids lourds 7

Chapitre V.2 : Congés payés 7

Prise des congés payés 7

Durée des congés payés 7

Fractionnement des congés payés 7

Indemnité de congés payés 8

Prime de vacances 8

Cinquième semaine de congés payés 8

Titre VI : Maladie, accident, maternité 8

Chapitre VI.1 : Arrêt de travail pour maladie ou accident 8

Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail 8

Indemnisation des arrêts de travail 8

Modalités d'indemnisation 9

Pluralité d'arrêts au cours d'une même année civile 9

Cas des entreprises restant en dehors du régime professionnel 9

Chapitre VI.2 : Maternité 9

Conditions de travail particulières aux femmes enceintes 9

Indemnisation du congé de maternité 9

Titre VII : Liberté d'opinion, droit syndical et représentation du personnel 9

Droit syndical et liberté d'opinion Congé de formation économique, sociale et syndicale 9

Participation aux instances statutaires 10

Participation aux commissions paritaires nationales 10

Participation aux commissions paritaires régionales (1) 10

Participation à la gestion d'organismes paritaires professionnels 10

Délégués du personnel et comités d'entreprise 10

Titre VIII : Déplacements 10

Chapitre I.1 : Petits déplacements 10

Objet des indemnités de petits déplacements 10

Bénéficiaires des indemnités de petits déplacements 10

Zones circulaires concentriques	10
Point de départ des petits déplacements	11
Indemnité de repas	11
Indemnité de frais de transport	11
Indemnité de trajet	11
Détermination du montant des indemnités de petits déplacements	11
Chapitre II.2 : Grands déplacements	11
Définition de l'ouvrier occupé en grand déplacement	11
Définition de l'indemnité journalière de déplacement et de son montant	11
Jours pour lesquels le remboursement total ou partiel des dépenses supportées est obligatoire	11
Indemnisation des frais et temps de voyage de l'ouvrier envoyé travailler en grand déplacement par son entreprise	12
Périodicité des voyages de détente et remboursement des frais de transport	12
Temps passé en voyages périodiques	12
Absences légales et conventionnelles et voyages périodiques	12
Décès d'un ouvrier en grand déplacement	12
Elections	12
Titre IX : Hygiène et sécurité	12
Règles générales d'hygiène et de sécurité	12
CHSCT	12
Titre X : Rupture du contrat de travail	13
Préavis	13
Heures pour recherche d'emploi	13
Indemnité de licenciement	13
Définition de l'ancienneté	13
Définition du salaire de base de l'indemnité de licenciement	13
Documents à remettre par l'employeur à l'ouvrier lors de son départ de l'entreprise	13
Licenciement pour fin de chantier	13
Titre XI : Autres dispositions	14
Conditions particulières du travail des femmes et des jeunes	14
Emploi des handicapés	14
Ancienneté	14
Avantages acquis	14
Retraite complémentaire et régime de prévoyance des ouvriers	14
Participation des employeurs au financement de la formation professionnelle	14
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	14
Titre XII : Classification des ouvriers	15
Préambule	15
Définitions générales des critères et des niveaux	15
Coefficients hiérarchiques	16
Prise en compte des diplômes professionnels bâtiment	16
Polyvalence	17
Evolution de carrière	17
Suivi de l'application dans l'entreprise	17
Barèmes de salaires minimaux	17
Entrée en vigueur	17
Bilan de la mise en oeuvre de la classification sur les salaires minimaux	17
Titre XIII : Dispositions finales	17
Durée, révision, dénonciation	17
Abrogation de l'accord national du bâtiment du 21 octobre 1954	18
Adhésion	18
Nouvelle convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 7 mars 2018 (Avenant du 7 mars 2018)	18
Titre Ier Structures de la convention collective nationale	19
Titre II Conclusion du contrat de travail	21
Titre III Durée du travail	21
Chapitre III-1 Horaires de travail	21
Chapitre III-2 Organisation du travail	22
Titre IV Rémunération	24
Titre V Jours fériés. - Autorisations d'absence. - Congés payés	25
Chapitre V-1 Jours fériés. - Autorisations d'absence	25
Chapitre V-2 Congés payés	26
Titre VI Maladie - Accident - Maternité	26
Chapitre VI-1 Arrêt de travail pour maladie ou accident	26
Chapitre VI-2 Maternité	28
Titre VII Liberté d'opinion, droit syndical et représentation du personnel	28
Titre VIII Déplacements	29
Chapitre Ier Petits déplacements	29
Chapitre II Grands déplacements	30
Titre IX Hygiène et sécurité	31
Titre X Rupture du contrat de travail	31
Titre XI Autres dispositions	32
Titre XII Classification des ouvriers	33
Titre XIII Dispositions finales	36
Textes Attachés	36
Accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	36

Accord du 12 février 2002 relatif aux barèmes minimaux (Accord RTT)	36
Préambule	37
Champ d'application	37
Dispositions relatives aux ouvriers et *Etam* (1)	37
Dépôt	37
Extension	37
Accord du 14 décembre 2006 relatif à la prime de maître d'apprentissage confirmé (Aquitaine)	37
Guide d'utilisation de la classification nationale (+) convention collective nationale du 8 octobre 1990	38
I. - PRESENTATION GENERALE DE LA NOUVELLE CLASSIFICATION DES OUVRIERS DU BATIMENT (+)	38
II. - MODE D'UTILISATION DE LA NOUVELLE CLASSIFICATION (+)	39
III. - REVALORISATION DES SALAIRES MINIMAUX (+).	40
IV. - LEXIQUE (+).	40
Annexe I : du 8 octobre 1990 à la convention collective nationale	40
IV. - Article 1 du décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1).	40
IV. - Article 2 du décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1).	41
IV. - Article 3 du décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1).	41
IV. - Article 4 du décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1).	41
IV. - Article 5 du décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1).	41
Accord départemental du 25 septembre 1998 relatif à la réduction et aménagement du temps de travail (Jura)	41
Champ d'application	41
Mise en oeuvre de la réduction du temps de travail	41
Conditions de mise en oeuvre et concertation avec les salariés	41
Dispositions conventionnelles	42
Définition de la durée du travail	42
Rémunérations des heures de déplacement	42
Modalités de mise en oeuvre de la modulation du temps de travail	42
Départ au cours de la période de référence	43
Rémunération	43
Contingent annuel d'heures supplémentaires	43
Compte épargne temps	43
Temps partiel	43
Intempéries	43
Prime de vacances	43
Chômage partiel	43
Embauches	43
Groupements d'employeurs	43
Personnel d'encadrement	43
Réexamen de l'accord	43
Suivi de l'accord	44
Entrée en vigueur	44
Extension	44
Dépôt légal-Communication	44
Avenant n° 1 du 17 mars 2004 relatif aux heures supplémentaires	44
Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1)	44
Exposé des motifs	45
Objet de l'accord	45
Mise en oeuvre de l'astreinte	45
Fréquence	45
Délai de prévenance	45
Matériel	45
Bases de l'indemnisation	45
Montant minimum des indemnisations 2004	45
Date d'application	45
Observation	45
Champ d'application	45
Dépôt	45
Avenant du 30 novembre 2006 relatif aux indemnisation des salariés aux commissions paritaires (Nord - Pas-de-Calais)	45
Préambule	46
Avenant n° 1 du 1er octobre 2008 relatif aux astreintes (Rhône-Alpes)	46
Adhésion par lettre du 31 mars 2010 de la FNCCB CFDT à l'accord du 4 décembre 2009 relatif au financement de la formation	46
Accord du 4 mai 2011 relatif à l'organisation du chèque-vacances	47
Préambule	47
Annexe	48
Avenant n° 1 du 26 juin 2012 à l'accord du 4 mai 2011 relatif aux chèques-vacances	50
Annexe	51
Rectificatif au Bulletin officiel n° 2011-31 du 27 août 2011 relatif à l'accord du 4 mai 2011	51
Annexe	51
Accord du 18 décembre 2012 relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale	51
Accord du 3 octobre 2014 relatif à la mise à jour de la convention (Nord - Pas-de-Calais)	52
Préambule	52
Deuxième partie Clauses professionnelles	53
Troisième partie Dispositions finales	54
Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment	55
Préambule	55
Titre Ier Diagnostic actualisé	55
Titre II Tranches d'âge des jeunes et des salariés âgés concernés par les engagements souscrits par l'employeur	55



Titre III Engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans le cadre d'un contrat de génération	55
Titre IV Engagements en faveur de l'emploi des salariés âgés	56
Titre V Actions permettant la transmission des savoirs et des compétences en direction des jeunes	58
Titre VI égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mixité des emplois	59
Titre VII Actions visant à aider les petites et moyennes entreprises à mettre en oeuvre une gestion active des âges	59
Titre VIII Suivi, évaluation et calendrier prévisionnel de l'accord	59
Titre IX Cadre juridique	59
Accord-cadre de convergence du 2 février 2017 relatif à la négociation salariale et à l'indemnisation des petits déplacements (Occitanie)	60
Préambule	60
Avenant du 10 mai 2017 à l'accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	60
Accord du 29 mars 2019 relatif à la négociation salariale et à l'indemnisation des petits déplacements	61
Préambule	61
Accord du 16 septembre 2019 relatif aux oeuvres sociales (Loire)	62
Préambule	62
Accord du 5 novembre 2019 relatif aux oeuvres sociales (Île-de-France hors Seine-et-Marne)	63
Préambule	63
Accord du 22 novembre 2019 relatif à l'apprentissage	64
Préambule	64
Île-de-France hors Seine-et-Marne Accord du 13 avril 2021 relatif aux oeuvres sociales	67
Préambule	67
Avenant n° 1 du 10 juin 2021 à l'accord du 11 novembre 2020 relatif à l'indemnité spécifique à verser aux titulaires du titre de maître d'apprentissage confirmé (Nouvelle-Aquitaine)	68
Textes Salaires	68
Ain Avenant du 18 avril 2006 relatif aux indemnités de déplacement	68
Indemnités de déplacements (Ain)	68
Ain Avenant du 22 février 2007	71
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2007 (Ain)	71
Ain Avenant du 13 février 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	72
Indemnité de petits déplacements	72
Indemnité de grands déplacements	72
Annexe	73
Ain Accord du 23 février 2011 relatif aux indemnités de déplacements au 1er avril 2011	73
Indemnités de petits déplacements	74
Indemnité de grand déplacement	74
Annexe	74
Ain Accord du 23 février 2012 relatif aux indemnités de déplacements au 1er avril 2012	76
Indemnités de petits déplacements	76
Indemnités de grands déplacements	76
Annexe	77
Ain Accord du 28 février 2013 relatif aux indemnités de petits et grands déplacements au 1er avril 2013	78
Annexe	79
Ain Accord du 12 mars 2018 relatif aux indemnités de déplacements à compter du 1er avril 2018	80
Indemnités de petits déplacements	80
Indemnité de grand déplacement	81
Annexe	81
Ain Accord du 25 février 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2019	82
Ain Accord du 24 février 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2020	83
Annexe	83
Ain Accord du 10 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2022	84
Annexe	85
Alsace Accord n° 6 du 18 mars 1996 relatif aux salaires minimaux et aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 1996	86
Alsace Accord du 7 avril 2005 relatif aux salaires et aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2005 (Alsace)	87
Accord du 22 mars 2006 relatif aux salaires	87
Salaires et indemnités de petits déplacements au 1er avril 2006 (Alsace)	87
Alsace Avenant du 11 mai 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	88
Alsace Accord du 12 mars 2009 relatif aux salaires au 1er avril 2009	89
Alsace Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2011	89
Alsace Accord du 13 janvier 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2011	90
Alsace Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2012	90
Alsace Accord du 16 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2012	91
Alsace Accord du 13 janvier 2014 relatif aux salaires minima au 1er février 2014	91
Alsace Accord du 13 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	92
Alsace Accord du 21 janvier 2016 relatif aux salaires minima au 1er février 2016	92
Aquitaine Accord du 25 juin 2003	93
Indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2003	93
Aquitaine Accord du 25 juin 2003	93
Primes pour travaux occasionnels (Aquitaine)	93
Aquitaine Accord du 14 décembre 2006	93
Aquitaine Accord du 20 mai 2009 relatif aux salaires minima au 1er juin 2009	94
Annexe	95
Aquitaine Accord du 16 mars 2010 relatif aux salaires minimaux pour 2010-2011	95
Annexe	95
Aquitaine Accord du 24 mars 2011 relatif aux salaires minimaux pour 2011-2012	96
Annexe	96
Aquitaine Accord du 29 novembre 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2013	96
Annexe	97

Aquitaine Accord du 13 mars 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	97
Annexe	97
Aquitaine Accord du 13 mars 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2015	97
Nouvelle-Aquitaine Accord du 12 avril 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2017	98
Nouvelle-Aquitaine Accord du 12 avril 2017 relatif aux salaires minima au 1er mai 2017	98
Nouvelle-Aquitaine Accord du 29 mars 2018 relatif aux barèmes de salaires minima à compter du 1er mai 2018	99
Nouvelle-Aquitaine Accord du 29 mars 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2018	100
Nouvelle-Aquitaine Accord du 28 mars 2019 relatif aux salaires minima à compter du 1er juillet 2019	101
Nouvelle-Aquitaine Accord du 28 mars 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2019	102
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif aux salaires au 1er juin 2021	103
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2021	103
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif à l'indemnité spécifique à verser par les entreprises aux salariés titulaires du titre de maître d'apprentissage confirmé	104
Nouvelle-Aquitaine Accord du 5 avril 2022 relatif aux salaires au 1er juin 2022	104
Nouvelle-Aquitaine Accord du 5 avril 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2022	105
Auvergne Accord du 11 septembre 2002	105
Salaires minima des ouvriers du bâtiment à compter du 1er octobre 2002	105
Auvergne Accord du 19 juin 2006 relatif aux rémunérations minimales à compter du 1er juillet 2006	106
Auvergne Avenant du 18 juin 2007 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er juillet 2007	107
Auvergne Accord du 19 juin 2006	107
Indemnités de repas et petits déplacements à compter du 1er juillet 2006 (Auvergne)	107
Auvergne Avenant du 18 juin 2007 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2007	108
Auvergne Accord du 23 juin 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008	108
Auvergne Accord du 23 juin 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	108
Auvergne Accord du 22 juin 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2009	109
Auvergne Accord du 22 juin 2009 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2009	109
Auvergne Accord du 13 décembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2011	110
Auvergne Accord du 13 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	110
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	111
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012 et au 1er juillet 2012	111
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage au 1er janvier 2012	112
Auvergne Accord du 2 juin 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2014	112
Auvergne Accord du 18 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	113
Auvergne Accord du 18 avril 2016 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er juin 2016	113
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 12 avril 2017 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er juin 2017	113
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 12 avril 2017 relatif aux salaires minima au 1er juin 2017	114
Auvergne - Rhône-Alpes Accord du 18 janvier 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	114
Annexe	115
Auvergne - Rhône-Alpes Accord du 18 janvier 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2018	115
Auvergne-Rhône-Alpes Avenant n° 3 du 28 mars 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2019	116
Auvergne - Rhône-Alpes Accord du 22 mars 2018 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er avril 2018	116
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 18 décembre 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2020	117
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 23 septembre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er octobre 2020 (départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme)	118
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 7 janvier 2021 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2021	118
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 13 décembre 2021 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2022	119
Auvergne Rhône-Alpes Accord régional du 9 mars 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2022	120
Bretagne Avenant du 26 mars 2001	120
Salaires à compter du 1er avril 2001 et jusqu'au 31 mars 2002	120
Bretagne Accord du 26 mars 2002	121
Indemnisation des petits déplacements au 1er avril 2002 jusqu'au 31 mars 2003	121
Bretagne Accord du 20 mars 2006 relatif aux salaires	121
Régime d'indemnisation des petits déplacements du 1er avril 2006 au 31 mars 2007 (Bretagne)	121
Bretagne Accord du 20 mars 2006 relatif aux salaires	122
Salaires du 1er avril 2006 au 31 mars 2007 (Bretagne)	122
Bretagne Avenant du 21 mars 2007 relatif aux salaires minima à compter du 1er avril 2007	123
Bretagne Avenant du 21 mars 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	123
Bretagne Avenant du 19 mars 2008 relatif aux salaires minima au 1er avril 2008	124
Bretagne Accord du 28 octobre 2010 relatif aux salaires minima pour l'année 2011	125
Bretagne Accord du 28 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2011	125
Bretagne Accord du 15 novembre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	126
Bretagne Accord du 15 novembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2013	126
Bretagne Accord du 20 novembre 2013 relatif aux salaires minima pour l'année 2014	127
Bretagne Accord du 20 novembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	127
Bretagne Accord du 19 février 2014 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2014	128
Bretagne Accord du 19 février 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2014	129
Bretagne Accord du 12 décembre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2015	129
Bretagne Accord du 12 décembre 2014 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2015	130
Bretagne Accord du 3 décembre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	131
Bretagne Accord du 3 décembre 2015 relatif aux salaires minima pour l'année 2016	131
Bretagne Accord du 6 décembre 2017 relatif aux salaires ouvriers du bâtiment pour l'année 2018	132
Bretagne Accord du 6 décembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2018	132
Bretagne Avenant n° 1 du 10 décembre 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2019	133
Bretagne Avenant n° 1 du 10 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2019	134
Bretagne Avenant n° 2 du 11 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	134
Bretagne Avenant n° 2 du 11 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2020	135

Bretagne Avenant n° 3 du 14 décembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	136
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2022	136
Préambule	136
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	137
Préambule	137
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	138
Préambule	138
Bourgogne Avenant n° 20 bis du 15 septembre 2006	138
Bourgogne Avenant n° 10 bis du 15 septembre 2006 relatif aux salaires minimaux	139
Bourgogne Avenant n° 11 bis du 23 novembre 2007 relatif aux salaires minima (1)	139
Bourgogne Avenant n° 21 bis du 23 novembre 2007 relatif au barème des indemnités de petits déplacements	140
Bourgogne Avenant n° 12 bis du 10 juillet 2009 relatif aux salaires minimaux	140
Bourgogne Avenant n° 22 bis du 10 juillet 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	140
Bourgogne Avenant n° 23 bis du 29 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	141
Bourgogne Avenant n° 13 bis du 4 février 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	141
Bourgogne Avenant n° 24 bis du 4 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	142
Bourgogne Avenant n° 14 bis du 20 janvier 2012 relatif aux salaires	142
Bourgogne Avenant n° 25 bis du 20 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements	143
Bourgogne Avenant n° 15 bis du 28 septembre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	143
Bourgogne Avenant n° 26 bis du 28 septembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	144
Bourgogne Avenant n° 16 bis du 30 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	144
Bourgogne Avenant n° 27 bis du 30 janvier 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2015	145
Bourgogne-Franche-Comté Accord n° 1 du 7 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017	145
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 7 février 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2017	146
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 2 du 20 septembre 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2018	146
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 2 du 20 septembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements	147
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 2 du 20 septembre 2018 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	148
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 12 septembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	149
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 12 septembre 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	149
Bourgogne Franche-Comté Accord du 17 juin 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er septembre 2021	150
Préambule	150
Bourgogne Franche-Comté Accord du 17 juin 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2021	150
Préambule	150
Bourgogne-Franche-Comté Accord régional du 23 juin 2022 relatif à la partie fixe, à la valeur du point et aux salaires minimaux	151
Préambule	151
Bourgogne-Franche-Comté Accord régional du 23 juin 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	151
Préambule	151
Centre Accord du 2 avril 1991	152
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 1991	152
Centre Accord du 17 octobre 1995	152
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er novembre 1995	152
Centre Accord du 5 avril 2001	153
Salaires à compter du 1er mai 2001	153
Centre Accord du 4 novembre 2003	153
Salaires (rémunérations minimales)	153
Centre Avenant du 20 juillet 2005	154
Indemnités de petits déplacements (Centre)	154
Centre Accord du 20 juillet 2005 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er septembre 2005	154
Centre Accord du 9 octobre 2006	155
Centre Accord du 9 octobre 2006	155
Salaires minimaux à compter du 1er novembre 2006 (Centre).	155
Centre Accord du 16 septembre 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er octobre 2008	156
Centre Accord du 13 septembre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	156
Centre Accord du 13 septembre 2007 relatif aux salaires minima au 1er octobre 2007	157
Centre Accord du 16 septembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er octobre 2008	157
Centre Accord du 29 septembre 2009 relatif aux salaires minimaux au 1er octobre 2009	158
Centre Accord du 29 septembre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er octobre 2009	158
Centre Accord du 11 octobre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2010	159
Centre Accord du 11 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2010	159
Centre Accord du 28 septembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2011	160
Centre Accord du 28 septembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2011	160
Centre Accord du 13 février 2012 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er mars 2012	161
Centre Accord du 26 septembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2012	161
Centre Accord du 26 septembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2012	162
Centre Accord du 18 mars 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2013	162
Centre Accord du 11 septembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2013	163
Centre Accord du 17 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	163
Centre Accord du 6 octobre 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2014	164
Centre Accord du 6 octobre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2014	164
Centre Accord du 30 mars 2015 relatif aux salaires minimaux	165
Centre Accord du 29 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016 (Centre)	165
Centre Accord du 29 avril 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2016	166
Centre Val de Loire Accord du 6 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2017	166
Centre-Val de Loire Accord du 25 avril 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2018	167
Centre-Val de Loire Accord du 25 avril 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2018	167
Centre-Val de Loire Accord du 23 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2019	168

Centre-Val de Loire Accord du 23 avril 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2019	168
Centre-Val de Loire Accord du 5 octobre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er décembre 2020	169
Centre-Val de Loire Accord du 5 octobre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er décembre 2020	169
Centre-Val de Loire Avenant du 15 avril 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2021	170
Préambule	170
Centre-Val de Loire Avenant du 15 avril 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2021	170
Préambule	170
Centre-Val de Loire Accord du 24 janvier 2022 relatif aux salaires au 1er mars 2022	171
Préambule	171
Centre-Val de Loire Accord du 24 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2022	172
Préambule	172
Centre-Val de Loire Accord du 16 mai 2022 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2022	172
Préambule	172
Champagne-Ardenne Accord du 10 mai 2001 relatif aux salaires à compter du 1er juillet 2001	173
Champagne-Ardenne Accord du 16 décembre 2003	174
Champagne-Ardenne Avenant du 16 décembre 2003	174
Salaires à compter du 1er avril 2004	174
Champagne-Ardenne Avenant du 11 avril 2007	175
Champagne-Ardenne Accord du 28 avril 2009 relatif aux frais de déplacement pour 2009-2011	175
Préambule	176
Participants	176
Nombre de personnes indemnisées	176
Compensation des pertes de salaires	176
Frais de déplacement	176
Frais de repas	176
Actualisation de l'indemnité forfaitaire repas et déplacements	176
Règlement des indemnités de frais de déplacement et de repas	176
Négociations paritaires régionales concernées par la présente convention	176
Champagne-Ardenne Accord du 27 mai 2008 relatif aux salaires au 1er septembre 2008	176
Champagne-Ardenne Accord du 11 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	177
Champagne-Ardenne Accord du 23 juin 2009 relatif aux salaires au 1er septembre 2009	177
Champagne-Ardenne Accord du 8 septembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2010	178
Champagne-Ardenne Accord du 3 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	178
Champagne-Ardenne Accord du 12 octobre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	179
Champagne-Ardenne Accord du 12 octobre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	179
Champagne-Ardenne Accord du 23 octobre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements et d'outillage au 1er janvier 2013	179
Champagne-Ardenne Accord du 16 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	180
Champagne-Ardenne Accord du 10 décembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	180
Champagne-Ardenne Accord du 10 décembre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements et aux primes au 1er mars 2016	181
Champagne-Ardenne Accord du 25 janvier 2017 relatif aux salaires minima au 1er avril 2017	181
Corse Accord du 11 février 1991	182
Salaires à compter du 1er mai 1991	182
Corse Accord du 30 mai 2006 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er juillet 2006	182
Salaires minimaux à compter du 1er juillet 2006 (Corse)	182
Corse Accord du 12 mai 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2010	182
Corse Accord du 12 mai 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2010	183
Corse Accord du 23 juin 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	184
Corse Accord du 23 juin 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2014	184
Corse Accord du 7 septembre 2021 relatif aux salaires au 1er décembre 2021	185
Préambule	185
Corse Accord du 7 septembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements	185
Préambule	185
Corse Accord du 25 mai 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2022	186
Préambule	186
Corse Accord du 25 mai 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er septembre 2022	187
Préambule	187
Drôme et Ardèche Avenant du 26 octobre 2006	188
Indemnités de petits déplacements (Drôme et Ardèche)	188
Drôme et Ardèche Accord du 27 septembre 2005 Indemnités des petits déplacements	188
Drôme et Ardèche Accord du 19 novembre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	189
Drôme et Ardèche Accord du 17 novembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	189
Drôme et Ardèche Avenant du 19 novembre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	190
Annexe	191
Drôme et Ardèche Accord du 25 novembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	191
Drôme-Ardèche Accord du 22 novembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	192
Drôme-Ardèche Accord du 28 novembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	192
Drôme-Ardèche Accord du 6 décembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	193
Drôme-Ardèche Accord du 17 décembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2018	193
Drôme-Ardèche Accord du 19 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	194
Drôme-Ardèche Accord du 16 décembre 2019 relatif aux d'indemnités de petits déplacements pour l'année 2020	194
Drôme-Ardèche Accord du 25 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2021	195
Franche-Comté Accord du 15 janvier 2007	196
Franche-Comté Accord du 15 janvier 2007	197
Indemnités de petits déplacements (Franche-Comté)	197
Franche-Comté Avenant du 15 janvier 2008 relatif aux salaires	197
Annexe	198



Franche-Comté Accord du 15 décembre 2008 relatif aux salaires	198
Annexe	199
Franche-Comté Avenant du 15 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	199
Franche-Comté Accord du 15 décembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	199
Franche-Comté Accord du 21 décembre 2009 relatif aux salaires pour l'année 2010	200
Annexe	200
Franche-Comté Accord du 13 décembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	201
Franche-Comté Accord du 13 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	201
Annexe	202
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	202
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012 et au 1er juillet 2012	203
Annexe	203
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014 et au 1er juillet 2014	204
Annexes	204
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2014	205
Franche-Comté Accord du 9 décembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016 et au 1er juillet 2016	205
Franche-Comté Accord du 9 décembre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2016	206
Grand Est Accord du 28 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2018	206
Grand Est Accord du 16 janvier 2018 relatif aux salaires minima au 1er février 2018	207
Grand Est Accord du 16 janvier 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2018	208
Grand Est Avenant n° 2 du 17 janvier 2019 relatif aux salaires minima au 1er février 2019	208
Grand Est Accord du 14 janvier 2020 relatif aux salaires minima au 1er février 2020	209
Grand Est Accord du 26 janvier 2021 relatif aux salaires minima au 1er février 2021	210
Grand Est Accord du 26 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2021	210
Grand-Est Accord du 25 janvier 2022 relatif aux salaires minima pour l'année 2022	211
Grand-Est Accord du 25 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2022	212
Haute-Savoie Accord du 2 mars 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2020	212
Haute-Savoie Accord du 20 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	213
Hauts-de-France Accord du 27 janvier 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2017	213
Préambule	213
Hauts-de-France Accord du 27 janvier 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2017	214
Préambule	214
Hauts-de-France Accord du 8 décembre 2017 relatif aux salaires minimaux pour 2018	215
Préambule	215
Hauts-de-France Accord du 8 décembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements	216
Préambule	216
Hauts-de-France Avenant n° 2 du 6 décembre 2018 relatif aux salaires mensuels minimaux pour l'année 2019	217
Préambule	217
Hauts-de-France Avenant n° 3 du 6 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	218
Préambule	218
Hauts-de-France Avenant n° 3 du 10 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2020	218
Préambule	218
Hauts-de-France Avenant n° 4 du 10 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	219
Préambule	219
Hauts-de-France Avenant n° 4 du 8 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2022	220
Préambule	220
Hauts-de-France Avenant n° 5 du 8 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	221
Préambule	221
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 4 décembre 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	222
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 4 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	223
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 3 du 3 décembre 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2020	223
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 3 du 3 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	224
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 5 du 2 février 2022 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2022	224
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 5 du 2 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	225
Isère Accord du 9 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	225
Préambule	225
Isère Accord départemental du 13 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements	226
Préambule	226
Languedoc Roussillon Accord du 23 novembre 2000	227
Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er janvier 2001	227
Languedoc Roussillon Accord du 23 novembre 2000	227
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2001	227
Languedoc Roussillon Avenant du 26 novembre 2003	228
Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er mars et 1er juillet 2004	228
Languedoc-Roussillon Accord du 23 janvier 2007	229
Indemnités de petits déplacements et de repas à compter du 1er mars 2007 (Languedoc-Roussillon)	229
Languedoc-Roussillon Accord du 8 février 2007	229
Salaires minimaux à compter du 1er mars 2007 et du 1er septembre 2007 (Languedoc-Roussillon)	229
Languedoc-Roussillon Avenant du 10 janvier 2008 relatif aux salaires	230
Annexe	230
Languedoc-Roussillon Avenant du 10 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	231
Languedoc-Roussillon Accord du 8 juin 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2010	231
Annexe	231
Languedoc-Roussillon Accord du 8 juin 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements et de repas	232
Languedoc-Roussillon Accord du 16 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	232
Annexe	232



Languedoc-Roussillon Accord du 16 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	233
Languedoc-Roussillon Accord du 2 avril 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	233
Annexe	233
Languedoc-Roussillon Accord du 27 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux et aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	234
Annexe	234
Languedoc-Roussillon Accord du 22 mars 2016 relatif aux salaires minima au 1er avril 2016	234
Languedoc-Roussillon Accord du 22 mars 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2016	235
Limousin Avenant n° 1 du 14 décembre 1998	235
Salaires des apprentis au 1er janvier 1999	236
Limousin Accord du 1 février 2001	236
Salaires des ouvriers du bâtiment de la région Limousin au 1er avril, 1er juillet 2000 et 1er octobre 2001	236
Limousin Accord du 1 février 2001	236
Indemnités de petits déplacements des ouvriers du bâtiment (transport et trajet) de la région Limousin au 1er avril 2001	237
Limousin Accord du 2 avril 2002	237
Indemnités de petits déplacements au 1er avril 2002	237
Limousin Accord du 31 janvier 2003	237
Salaires	237
Limousin Accord du 2 avril 2002	238
Salaires	238
Limousin Accord du 10 janvier 2005 relatif aux primes conventionnelles et prime d'outillage au 1er janvier 2005	239
Limousin Accord du 10 janvier 2005	239
Limousin Accord du 21 décembre 2006	240
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2007 (Limousin)	240
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	241
Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux salaires	241
Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	242
Limousin Accord du 30 novembre 2010 relatif aux salaires minima pour l'année 2011	242
Limousin Indemnités de petits déplacements pour l'année 2011	243
Limousin Accord du 30 novembre 2010 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2011	243
Limousin Accord du 21 décembre 2006	244
Primes d'outillage et aux primes diverses (Limousin)	244
Limousin Accord du 21 décembre 2006	244
Salaires au 1er janvier 2007 (Limousin)	244
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux primes diverses et primes d'outillage	245
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux salaires	246
Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage	246
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	247
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	248
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2012	248
Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2013	249
Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	249
Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage au 1er janvier 2013	250
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux salaires minima pour l'année 2014	250
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	251
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2014	251
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2015	252
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2015	252
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux salaires minima pour l'année 2015	253
Limousin Accord du 26 novembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	253
Limousin Accord du 26 novembre 2015 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2016	254
Loire Avenant du 18 juillet 1997	255
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er juillet 1997	255
Loire Avenant n° 1 du 12 juillet 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2018	255
Loire Accord du 6 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2021	256
Préambule	256
Loire Accord du 26 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements 2022	257
Préambule	258
Loire Atlantique Accord du 17 avril 1997	259
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 1997	259
Loire Atlantique Avenant n° 29 du 1 juillet 2002	259
Salaires à compter du 1er juillet 2002	259
Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée Accord du 18 septembre 2003	259
Salaires à compter du 1er octobre 2003	260
Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe, Vendée Accord du 18 septembre 2003	260
Indemnisation des repas	260
Lorraine Accord du 8 janvier 2003	260
Indemnités de petits déplacements des ouvriers de la région Lorraine	260
Lorraine Accord du 12 janvier 2005	261
Lorraine Accord du 3 avril 2006 relatif aux salaires	261
Salaires minima du 1er avril 2006 au 31 mars 2007 (Lorraine)	261
Lorraine Accord du 10 janvier 2007	262
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2007 (Lorraine)	262
Lorraine Avenant du 20 mars 2007	262
Lorraine Avenant du 9 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	263
Lorraine Avenant du 26 mars 2008 Salaires	263
Lorraine Accord du 21 janvier 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	264

Lorraine Accord du 5 janvier 2010 relatif aux salaires minima	264
Lorraine Accord du 7 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	265
Lorraine Accord du 4 janvier 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2011	265
Lorraine Accord du 6 janvier 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	266
Lorraine Accord du 4 janvier 2012 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	266
Lorraine Accord du 5 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	267
Lorraine Accord du 3 janvier 2013 relatif aux salaires minima pour l'année 2013	267
Lorraine Accord du 4 janvier 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	268
Lorraine Accord du 6 janvier 2014 relatif aux salaires minima pour l'année 2014	268
Lorraine Accord du 7 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	269
Lorraine Accord du 6 janvier 2016 relatif aux salaires minima pour l'année 2016	269
Lorraine Accord du 7 janvier 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	270
Lorraine Accord du 13 février 2017 relatif aux salaires minima pour l'année 2017	270
Maine-et-Loire Accord du 16 octobre 1998	271
Indemnités professionnelles à compter du 1er octobre 1998	271
Maine-et-Loire Accord du 19 avril 2001	271
Salaires à compter du 1er juin 2001 et 1er novembre 2001	271
Mayenne, Sarthe, Vendée Accord du 19 avril 2001	272
Salaires à compter du 1er juin et du 1er novembre 2001	272
Meurthe et Moselle Accord n° 3 du 4 mai 1993	273
Salaires à compter du 1er mai 1993	273
Installateurs électriciens	273
Meurthe et Moselle Accord n° 3 du 4 mai 1993	274
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 1993	274
Installateurs électriciens	274
Midi Pyrénées Accord du 16 décembre 1992	274
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 1993	274
Midi-Pyrénées Accord du 12 mars 2010 relatif aux salaires au 1er mars 2010	275
Midi-Pyrénées Accord du 20 avril 2004	275
Indemnités petits déplacements (Midi-Pyrénées)	275
Midi-Pyrénées Accord du 5 mai 2006	275
Salaires minimaux au 1er mai 2006 (Midi-Pyrénées)	275
Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2007 relatif aux salaires	276
Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2007 relatif aux indemnités des petits déplacements	276
Midi-Pyrénées Accord du 13 mai 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2008	277
Midi-Pyrénées Accord du 13 mai 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 2008	277
Midi-Pyrénées Accord du 18 mai 2009 relatif aux salaires minima	277
Midi-Pyrénées Accord du 18 mai 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	278
Midi-Pyrénées Accord du 12 mars 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2010	278
Midi-Pyrénées Accord du 22 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2011	279
Midi-Pyrénées Accord du 22 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	279
Midi-Pyrénées Accord du 7 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2013	280
Midi-Pyrénées Accord du 7 février 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2013	280
Midi-Pyrénées Accord du 20 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	281
Midi-Pyrénées Accord du 20 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014	281
Midi-Pyrénées Accord du 30 janvier 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2015	282
Accord du 30 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2015 (Midi-Pyrénées)	282
Nord Pas-de-Calais Accord du 26 février 2001	282
Salaires au 1er avril et 1er octobre 2001	283
Région Nord-Pas-de-Calais Accord du 18 mars 2004	283
Nord - Pas-de-Calais Accord du 30 novembre 2006	284
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2007 (Nord - Pas-de-Calais)	284
Nord - Pas-de-Calais Accord du 30 novembre 2006	285
Salaires minimaux à compter du 1er janvier 2007 (Nord - Pas-de-Calais)	285
Nord - Pas-de-Calais Accord du 4 octobre 2007 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2008	285
Nord - Pas-de-Calais Accord du 4 octobre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2008	286
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 décembre 2008 relatif aux salaires pour 2009	286
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 décembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements pour 2009	286
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 octobre 2009 relatif aux salaires au 1er janvier 2010	287
Nord - Pas-de-Calais Accord du 19 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2011	287
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 octobre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2010	288
Nord - Pas-de-Calais Accord du 19 octobre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	288
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	289
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	289
Nord Pas-de-Calais Accord du 18 octobre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	289
Nord Pas-de-Calais Accord du 18 octobre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	290
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	290
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	291
Basse-Normandie - Avenant n° 13 du 16 février 2006	291
Basse-Normandie - Avenant n° 14 du 1 mars 2007 relatif aux salaires	292
Basse-Normandie Avenant n° 15 du 6 mars 2008 relatif aux salaires	293
Basse-Normandie Avenant n° 16 du 5 mars 2009 relatif aux salaires minima pour l'année 2009	293
Basse-Normandie Avenant n° 17 du 8 décembre 2009 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2010	294
Basse-Normandie Avenant n° 18 du 1er décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	295
Basse-Normandie Avenant n° 19 du 2 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	296
Basse-Normandie Avenant n° 20 du 12 décembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2013 et au 1er octobre 2013	297

Basse-Normandie Avenant n° 21 du 2 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	298
Basse-Normandie Avenant n° 22 du 27 novembre 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2015 et au 1er octobre 2015	299
Haute Normandie Avenant n° 8 du 5 décembre 2000	300
Salaires à compter du 1er avril 2001	300
Haute-Normandie Avenant n° 11 du 25 avril 2006 relatif aux salaires applicables au 1er juin et 1er octobre 2006	301
Salaires à compter du 1er juin et 1er octobre 2006 (Haute-Normandie)	301
Haute-Normandie Accord du 25 avril 2006	301
Indemnités de petits déplacements (Haute-Normandie)	301
Haute-Normandie Avenant n° 12 du 5 juillet 2007 relatif aux salaires	302
Haute-Normandie Avenant n° 13 du 6 octobre 2008 relatif aux salaires	302
Haute-Normandie Accord du 6 octobre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements et valeur de référence	303
Haute-Normandie Accord du 6 mars 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements et à la valeur du point	303
Haute-Normandie Avenant n°14 du 22 avril 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2010	304
Haute-Normandie Accord du 22 avril 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements et à la valeur de référence	304
Haute-Normandie Accord du 2 novembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	305
Haute-Normandie Avenant n° 15 du 2 novembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	305
Haute-Normandie Accord du 22 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	306
Haute-Normandie Avenant n° 17 du 22 octobre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	306
Haute-Normandie Avenant n° 18 du 20 octobre 2014 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er janvier 2015	307
Haute-Normandie Accord du 20 octobre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements et à la valeur de référence au 1er janvier 2015	308
Normandie Accord du 28 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er mai 2018	308
Normandie Accord du 28 novembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements	309
Normandie Accord du 29 mars 2019 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er juillet 2019	309
Normandie Accord du 29 mars 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2019	310
Normandie Accord du 14 février 2020 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er octobre 2020	311
Normandie Accord du 14 février 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er octobre 2020	311
Normandie Accord du 18 février 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2021	312
Normandie Accord régional du 3 février 2022 relatif aux salaires à compter du 1er juillet 2022	313
Normandie Accord régional du 3 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er juillet 2022	313
Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017	314
Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2017	315
Occitanie Accord du 6 février 2018 relatif aux salaires minima à compter du 1er mars 2018	315
Occitanie Accord du 6 février 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2018	316
Occitanie Avenant n° 2 du 22 février 2019 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	317
Occitanie Avenant n° 2 du 22 février 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2019	317
Occitanie Accord du 10 mai 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2019	318
Occitanie Accord du 5 mars 2020 relatif aux salaires minimaux	319
Préambule	319
Occitanie Avenant du 31 juillet 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2020	320
Occitanie Avenant du 5 mars 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements	320
Préambule	320
Occitanie Avenant du 31 juillet 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2020	321
Occitanie Accord du 23 mars 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements	321
Préambule	321
Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2022	322
Préambule	322
Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2022	323
Préambule	323
Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	323
Préambule	323
Région parisienne Accord du 7 décembre 2005	324
Région parisienne Avenant n° 142 du 29 janvier 1993	325
Salaires à compter du 1er mars 1993	325
Pays-de-la-Loire Accord du 14 septembre 2006	326
Salaires minimaux à compter du 1er octobre 2006 (Pays-de-la-Loire)	326
Pays de la Loire Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires et indemnités de repas	326
Pays de la Loire Avenant du 21 mai 2008	327
Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux salaires minima au 1er juin 2009	327
Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010	328
Pays de la Loire Accord du 9 juillet 2010 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements	329
Pays de la Loire Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	329
Pays de la Loire Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	330
Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	330
Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	331
Pays de la Loire Accord du 30 juin 2016 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er octobre 2016	332
Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2018	332
Préambule	332
Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2018	333
Préambule	333
Pays de la Loire Avenant n° 2 du 16 novembre 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2019	333
Préambule	334
Pays de la Loire Avenant n° 2 du 16 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2019	334
Préambule	334
Pays de la Loire Avenant n° 2 du 16 novembre 2018 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé au 1er juillet 2019	335
Préambule	335
Pays de la Loire Accord du 9 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	336

Préambule	336
Pays de la Loire Accord du 9 novembre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2021	337
Préambule	337
Pays de la Loire Accord régional du 25 mars 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2022	338
Préambule	338
Pays de la Loire Accord régional du 25 mars 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2022	338
Préambule	338
Pays de la Loire Accord régional du 25 mars 2022 relatif à la modification du montant de l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés	339
Picardie Accord du 31 mars 1999	340
Prime d'outillage des ouvriers du bâtiment à compter du 1er avril 1999	340
Picardie Accord du 10 avril 2001	340
Salaires des ouvriers du bâtiment à compter du 1er avril et 1er octobre 2001	340
Picardie Accord du 25 mars 2005	341
Indemnités de petits déplacements (Picardie)	341
Picardie Accord du 13 octobre 2005	341
Prime d'outillage à compter du 1er octobre 2005 (Picardie)	341
Picardie Avenant du 13 avril 2006	342
Indemnités de petits déplacements (Picardie)	342
Picardie Accord paritaire du 19 octobre 2006	342
Salaires minimaux au 1er octobre 2006 (Picardie)	342
Picardie Avenant du 23 avril 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	343
Picardie Accord du 8 octobre 2007 relatif aux salaires	343
Picardie Accord du 8 octobre 2007 relatif à la prime d'outillage	344
Picardie Accord du 24 avril 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	344
Picardie Accord du 22 octobre 2008 relatif aux salaires	344
Picardie Accord du 22 octobre 2008 relatif à la prime d'outillage	345
Picardie Accord du 24 avril 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2009	345
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010	346
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif à la prime d'outillage au 1er avril 2010	346
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2010	347
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	347
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif à la prime d'outillage	348
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	348
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	349
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif à la prime d'outillage au 1er avril 2012	349
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012	349
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions au 1er avril 2012	350
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	350
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2014	351
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif à la prime d'outillage pour l'année 2014	351
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2015	352
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	352
Picardie Accord du 5 février 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	353
Picardie Accord du 5 février 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2016	353
Poitou-Charentes - Accord du 6 juillet 2007 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er juillet 2007	354
Annexe	354
Poitou-Charentes - Accord du 6 juillet 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er juillet 2007	354
Poitou-Charentes Avenant du 2 juillet 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008	355
Annexe	355
Poitou-Charentes Avenant du 2 juillet 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2008	355
Poitou-Charentes Accord du 12 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2010	356
Annexe	356
Poitou-Charentes Accord du 12 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2010	356
Poitou-Charentes Accord du 11 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	357
Annexe	357
Poitou-Charentes - Accord du 11 janvier 2011 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements	357
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	358
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	359
Annexe	359
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif à l'indemnité spécifique au 1er janvier 2012	359
Poitou-Charentes Accord du 16 janvier 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	360
Poitou-Charentes Accord du 16 janvier 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	360
Annexe	361
Poitou-Charentes Accord du 9 janvier 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2015	361
Poitou-Charentes Accord du 9 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	362
Annexe	362
Poitou-Charentes Avenant du 29 juillet 2016 à l'accord du 19 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	362
Poitou-Charentes Avenant du 29 juillet 2016 à l'accord du 19 avril 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2016	363
Poitou-Charentes Accord du 19 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	363
Poitou-Charentes Accord du 19 avril 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	364
Provence Alpes-Côte-d'azur - Accord du 17 décembre 1991	365
Salaires à compter du 1er mai 1991	365
Provence Alpes Côte d'Azur Accord du 26 avril 1994	365
Prime de pénibilité à compter du 1er septembre 1994	365
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avenant du 26 juin 2007 relatif à la prime de pénibilité	365
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avenant du 26 juin 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	366

Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 5 avril 2006 relatif aux salaires	366
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er juillet 2006 (PACA)	366
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 30 avril 2008 relatif aux indemnités déplacements	366
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 30 avril 2008 relatif à la prime de pénibilité	367
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Accord du 16 décembre 2009 relatif aux salaires minima au 1er mars 2010	367
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Accord du 16 décembre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	367
Provence-Alpes-Côtes-d'Azur - Avenant du 9 décembre 2004	368
Salaires minimaux à compter du 1er janvier 2005	368
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avenant du 26 juin 2007 relatif aux salaires	369
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 5 avril 2006	369
Prime de pénibilité à compter du 1er juillet 2006 (PACA)	369
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 5 avril 2006 relatif aux salaires	369
Salaires minimaux au 1er juillet 2006 et 1er décembre 2006 (PACA)	369
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 30 avril 2008 relatif aux salaires	370
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 3 novembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	371
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 3 novembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	371
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	372
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	373
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif à la prime de pénibilité pour l'année 2012	373
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	373
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif à la prime de pénibilité au 1er février 2014	374
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014	374
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 15 juillet 2015 relatif à l'indemnité de petits déplacements pour l'année 2015	375
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 15 juillet 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	375
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 4 novembre 2016 relatif aux salaires minimaux	376
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 4 novembre 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements	376
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 22 février 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2018	377
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 22 février 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2018	377
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 13 novembre 2019 relatif aux salaires minima	378
Préambule	378
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 13 novembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements	378
Préambule	379
PACA Accord du 1er avril 2021 relatif aux salaires au 1er juin 2021	379
Préambule	379
PACA Accord du 1er avril 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2021	380
Préambule	380
PACA Accord du 21 janvier 2022 relatif aux salaires au 1er mai 2022	380
Préambule	381
PACA Accord du 21 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2022	381
Préambule	381
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord régional du 20 juillet 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	382
Préambule	382
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord régional du 20 juillet 2022 relatif à la partie fixe, à la valeur du point et aux salaires minimaux	382
Préambule	382
Rhône Accord du 29 février 2000	383
Indemnités de petits déplacements au 1er mars 2000	383
Rhône Accord du 18 février 2002	384
Indemnités de petits déplacements au 1er février 2002	384
Rhône Avenant du 18 février 2002	384
Indemnités de petits déplacements au 1er février 2002	384
Rhône Accord du 22 février 2006 relatif aux salaires	385
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er février 2006 (Rhône)	385
Rhône Avenant du 5 mars 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2008	386
Préambule	386
Annexe	386
Rhône Accord du 29 janvier 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2009	386
Annexe	387
Rhône Accord du 14 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2010	387
Annexe	387
Rhône Accord du 11 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2011	388
Annexe	388
Rhône Accord du 23 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	388
Annexe	389
Rhône Accord du 8 mars 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2013	389
Annexe	389
Rhône Accord du 17 octobre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2018	389
Rhône Avenant n° 2 du 19 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	390
Rhône Accord du 27 novembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	391
Rhône Accord départemental du 29 novembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	391
Rhône-Alpes Accord du 21 décembre 2005 relatif aux appointements minimaux 2006	392
Annexe	392
Rhône-Alpes Avenant du 9 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux (1)	393
Annexe	393
Rhône-Alpes Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2010	393
Annexe	394
Rhône-Alpes Accord du 2 décembre 2004	394



Rhône-Alpes Accord du 31 janvier 2007 relatif aux salaires minimaux	395
Annexe	395
Rhône-Alpes Accord du 17 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux et à la valeur du point pour l'année 2011	395
Annexe	396
Rhône-Alpes Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	396
Annexe	396
Rhône-Alpes Accord du 7 décembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	397
Annexe	397
Rhône-Alpes Accord du 11 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	397
Annexe	398
Rhône-Alpes Accord du 2 février 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	398
Annexe	398
Sarthe Accord du 4 mai 1995	399
Indemnisation des petits déplacements des ouvriers du bâtiment de la Sarthe applicable au 1er août 1995	399
Savoie Accord du 21 juillet 2006	399
Savoie Accord du 15 septembre 2009 relatif à l'indemnité de repas au 1er octobre 2009	399
Savoie Accord du 10 juin 2014 relatif à l'indemnité de repas pour l'année 2014	400
Savoie Accord paritaire du 21 janvier 2022 relatif à l'indemnité de repas et de transport	400
Seine-Maritime Accord du 13 avril 1993	401
Salaires à compter du 1er mai 1993	401
Seine et Marne Accord du 22 décembre 1994	402
Salaires à compter du 1er avril et du 1er octobre 1995	402
Seine-et-Marne Accord du 16 décembre 2002	402
Petits déplacements au 1er janvier 2003	402
Seine-et-Marne Accord du 16 décembre 2003	403
Seine-et-Marne Accord du 27 novembre 2007 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2008	404
Seine-et-Marne Accord du 26 novembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	404
Seine-et-Marne Accord du 25 novembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	405
Seine-et-Marne Accord du 30 novembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	405
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2017	406
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	406
Seine-et-Marne Accord du 27 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	407
Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 29 novembre 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2019	407
Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 29 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2019	408
Seine-et-Marne Accord du 9 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2020	409
Préambule	409
Seine-et-Marne Accord du 9 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2020	410
Préambule	410
Seine-et-Marne Accord du 14 décembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	410
Préambule	410
Seine-et-Marne Accord du 6 décembre 2021 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2022	411
Seine-et-Marne Accord du 6 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	411
Vendée Accord du 18 novembre 2005	412
Indemnités de petits déplacements (repas, transport et trajet) (Vendée)	412
Vosges Accord n° 3 du 4 mai 1993	412
Salaires à compter du 1er mai 1993	412
Installateurs électriciens	412
Vosges Accord n° 3 du 4 mai 1993	413
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 1993	413
Installateurs électriciens	413
Isère Avenant n° 2 du 3 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements et repas de nuit	413
Accord du 13 juin 1973 relatif à la participation des entreprises du bâtiment au financement des organismes paritaires. En vigueur le 1er juillet 1973. Etendu par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.	414
Textes Attachés	415
Annexe à l'accord du 13 juin 1973, frais de déplacement, perte de salaire. Avenant n° 2 du 28 janvier 1981	415
Frais de déplacement, découcher et repas	415
Compensation de perte de salaire ou d'activité.	415
Textes Attachés	415
Annexe Champ d'application professionnel accord national du 25 février 1982	415
Champ d'application professionnel de l'accord collectif national sur les congés payés, la durée du travail et l'aménagement du temps de travail dans le bâtiment.	415
Annexe au champ d'application Accord national du 25 février 1982	416
Cas des entreprises mixtes bâtiment et travaux publics.	416
Décret n° 62-235 DU 1er mars 1962 Accord national du 25 février 1982	416
Modifications à l'accord relatif aux congés payés, à la durée du travail et à l'aménagement du temps de travail dans le bâtiment du 25 février 1982	417
Avenant n° 1 du 17 mars 2004	417
Protocole d'accord de poursuite de négociation relative aux conventions collectives nationales des ouvriers du bâtiment.	417
Délibération de la commission nationale paritaire du bâtiment.	418
Accord du 30 janvier 1991 relatif à la classification (1)	418
Accord professionnel du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé dans la région Limousin	418
Déclaration d'intention	418
Dispositions générales	419
Champ d'application professionnel	419
Personnels visés	419
Adhésion des entreprises	419

Répartition des cotisations	419
Prestations	419
Extension	419
Avantages acquis	419
Dispositions particulières	419
Application. -Révision. -Dénonciation	419
Textes Attachés	419
Dénonciation par lettre du 9 septembre 2015 de la CAPEB, des SCOP BTP et de la FFB Limousin de l'accord du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé (Limousin)	419
Accord professionnel du 30 avril 1997 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives nationales du bâtiment	420
Champ d'application	420
Entrée en vigueur	422
Champ d'application territorial	422
Adhésion	422
Dispositions finales	423
Accord national du 6 novembre 1998 sur l'organisation, la réduction du temps de travail et à l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics.	423
Préambule	423
Titre Ier : Organisation du temps de travail sur l'année et réduction de la durée du travail	424
1. Modulation et réduction de la durée annuelle du travail	424
2. Période et horaire moyen de modulation	424
3. Mise en oeuvre	424
4. Programmation indicative	424
5. Limites de la modulation et répartition des horaires	424
6. Qualification des heures effectuées pendant la période de modulation au-delà de la durée hebdomadaire légale (1)	424
7. Qualification des heures excédant la durée annuelle de travail effectif	424
8. Rémunération mensuelle	425
9. Prime de vacances	425
10. Situation des salariés n'ayant pas accompli toute la période de modulation	425
11. Tenue des comptes de modulation et régularisation en fin de période de modulation	425
12. Chômage partiel	425
13. Sont annulées les dispositions suivantes	425
14. Allègements de cotisations sociales	425
Titre II : Contingent annuel d'heures supplémentaires sans autorisation de l'inspecteur du travail.	425
Titre III : Dispositions relatives à l'encadrement.	425
Titre IV : Compte épargne-temps.	426
1. Mise en oeuvre	426
2. Ouverture et tenue du compte	426
3. Alimentation du compte	426
4. Utilisation du compte épargne-temps (1)	427
5. Situation du salarié pendant le congé	427
6. Cessation et transmission du compte	427
Titre V : Durée et date d'entrée en vigueur de l'accord	427
Dépôt	427
Extension	427
Date d'effet	427
Durée de l'accord	427
Bilan	427
Déclaration relative aux appointements minimaux des IAC du BTP	427
Recommandation relative aux salaires minimaux des ouvriers et ETAM du BTP	427
Déclaration relative aux conventions collectives nationales des ETAM et des IAC du BTP	428
Textes Attachés	428
Avenant n° 2 du 7 mars 2018 modifiant l'accord du 6 novembre 1998 sur l'organisation, la réduction du temps de travail et sur l'emploi	428
Accord national du 4 juillet 2000 relatif au régime des bonifications pour heures supplémentaires dans le bâtiment et les travaux publics	428
Champ d'application	428
Accord collectif national du 13 avril 2004 relatif au départ et à la mise à la retraite dans le bâtiment et les travaux publics	429
Préambule	429
Mise à la retraite avant 65 ans	429
Indemnités de mise à la retraite	429
Départ à la retraite avant 60 ans à l'initiative du salarié	429
Préavis	430
Champ d'application	430
Entrée en vigueur	430
Accord du 13 juillet 2004 sur la formation professionnelle tout au long de la vie	430
Préambule	430
Orientations générales	430
Observatoire prospectif des métiers et des qualifications	431
Contrat de professionnalisation	431
Période de professionnalisation	432
Tutorat et rôle de l'encadrement	432
Dispositions financières relatives aux contrats et périodes de professionnalisation	433
Droit individuel à la formation	433
Financement de la formation professionnelle par les entreprises occupant au moins 10 salariés	434
Financement de la formation professionnelle par les entreprises occupant moins de 10 salariés	434



Autres dispositions financières	434
Dispositions relatives à la négociation de branche portant sur les objectifs et moyens de la formation professionnelle	434
Suivi du présent accord	434
Champ d'application et extension de l'accord	434
Force obligatoire du présent accord	434
Annexes	434
Forfaits horaires pour la prise en charge par l'OPCA TP des formations organisées dans le cadre des contrats et périodes de professionnalisation	434
Contrat de professionnalisation	435
Apprentissage	435
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	435
Textes Attachés	438
Avenant n° 2 du 11 janvier 2005 relatif aux forfaits horaires dans le cadre des contrats de professionnalisation	438
Extension. - Champ	439
Suivi	439
Force obligatoire du présent avenant	439
Avenant n° 3 du 11 janvier 2005 portant modification du champ d'application	439
Avenant n° 5 du 20 décembre 2005 à l'accord du 13 juillet 2004, relatif aux forfaits horaires et modalités de prise en charge par l'OPCA des actions organisées dans le cadre de la professionnalisation	439
Dispositions applicables aux entreprises relevant de l'OPCA bâtiment	439
Dispositions applicables aux entreprises relevant de l'OPCA-TP	440
Dispositions communes aux entreprises du bâtiment et des travaux publics	440
Date d'application	440
Champ d'application	440
Extension	440
Contrat de professionnalisation	440
Avenant n° 6 du 28 juin 2006 relatif aux forfaits horaires et modalités de prise en charge par l'OPCA Bâtiment	441
Bilan de l'avenant n° 5 du 20 décembre 2005	441
Dispositions applicables aux entreprises relevant de l'OPCA Bâtiment.	441
Contrats de professionnalisation Bâtiment des GEIQ	442
Rappels concernant les conditions de réussite	442
Date d'application	442
Champ d'application	442
Extension	442
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	442
Avenant n° 7 du 13 décembre 2006 relatif aux forfaits horaires	442
Date d'application	443
Champ d'application	443
Dépôt	443
Avenant n° 7 du 5 décembre 2008 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	443
Avenant n° 8 du 17 décembre 2009 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	443
Avenant n° 10 du 7 octobre 2010 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	444
Avenant n° 10 du 22 décembre 2010 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle	444
Avenant n° 11 du 18 décembre 2012 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	445
Avenant n° 13 du 21 janvier 2015 à l'accord national du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	446
Avenant n° 14 du 21 décembre 2016 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	447
Accord du 13 juillet 2004 relatif au maître d'apprentissage	448
I. - Dispositions applicables au secteur du bâtiment	448
Engagement de l'employeur et du maître d'apprentissage	448
Formation du maître d'apprentissage	448
Indemnité	448
Mise en oeuvre de l'accord	449
II. - Dispositions applicables au secteur des travaux publics	449
III. - Dispositions communes aux secteurs du bâtiment et des travaux publics	449
Certification des compétences	449
Charte du maître d'apprentissage	449
Durée. - Révision	449
Extension. - Adhésion. - Champ d'application	449
Force obligatoire du présent accord	449
Charte du maître d'apprentissage	449
Mémento pour le maître d'apprentissage	450
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	450
Textes Attachés	453
Accord du 30 juin 2006 relatif au versement d'une indemnité pendant la durée du contrat d'apprentissage	453
Accord du 21 décembre 2006 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Limousin)	453
Accord professionnel du 20 avril 2007 relatif à l'indemnisation du titre de maître d'apprentissage confirmé pour l'année 2007 (Pays de la Loire)	454
Accord du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité du titre de maître d'apprentissage confirmé pour l'année 2007 (Midi-Pyrénées)	454
Préambule	454
Accord régional du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Bretagne)	454
Accord du 11 avril 2007 relatif à l'indemnité du titre de maître d'apprentissage confirmé pour l'année 2007 (Champagne-Ardenne)	455
Préambule	455
Accord du 12 décembre 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Lorraine)	456
Accord du 11 janvier 2008 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage (Bourgogne)	456
Accord paritaire du 17 janvier 2008 relatif à l'indemnité spécifique à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (PACA)	456
Accord du 30 avril 2008 relatif à la présence d'un maître d'apprentissage confirmé dans les entreprises accueillant des apprentis en brevet	456

professionnel ou bac pro (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	457
Accord du 1er octobre 2008 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé (Rhône-Alpes)	457
Accord du 8 décembre 2008 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé pour 2009 (Nord - Pas-de-Calais)	458
Avenant n° 1 du 5 mars 2009 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à l'indemnité spécifique aux maîtres d'apprentissage (Basse-Normandie)	458
Accord du 29 septembre 2009 relatif à l'indemnité spécifique au maître d'apprentissage (Centre)	459
Accord du 13 janvier 2011 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé au 1er juillet 2011 (Pays de la Loire)	459
Avenant n° 2 du 12 décembre 2012 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage pour l'année 2013 (Basse-Normandie)	460
Avenant n° 3 du 27 novembre 2014 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage pour l'année 2015	460
Accord du 16 novembre 2017 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés (Pays de la Loire)	460
Préambule	460
Accord du 29 mars 2018 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage confirmé (Nouvelle-Aquitaine)	461
Accord du 5 novembre 2019 portant sur la modification du montant de l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés du bâtiment (Pays de la Loire)	461
Préambule	461
Avenant n° 2 du 11 décembre 2019 à l'accord du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage (Bretagne)	462
Textes Salaires	462
Accord du 22 novembre 2007 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage (Poitou-Charentes)	462
Accord du 15 janvier 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage	462
Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé (Picardie)	463
Accord du 21 juin 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	463
Accord du 8 juillet 2010 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage	464
Accord du 22 février 2012 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	464
Accord du 2 avril 2012 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	464
Accord du 22 octobre 2012 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé au 1er janvier 2013	465
Accord du 4 février 2014 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés	465
Accord du 22 janvier 2016 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés (Pays de la Loire)	465
Accord du 28 novembre 2017 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage confirmé (Normandie)	466
Accord du 6 février 2018 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés au 1er mars 2018 (Occitanie)	466
Accord du 9 novembre 2020 relatif à l'indemnité du maître d'apprentissage confirmé (Pays de la Loire)	467
Préambule	467
Avenant du 13 juillet 2004 relatif aux 6 axes de progrès pour la formation initiale et l'apprentissage dans le BTP	467
1er axe de progrès	467
Qualité de l'accueil et de l'orientation des jeunes.	467
2e axe de progrès	468
Qualité de l'accueil et de la formation en entreprise	468
3e axe de progrès	468
'Qualité de l'accueil et de la formation en CFA'	468
4e axe de progrès	469
Qualité des examens.	469
5e axe de progrès	469
Qualité de l'accompagnement professionnel en cours d'apprentissage.	469
6e axe de progrès	469
Qualité de l'intégration professionnelle	469
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	470
Textes Attachés	472
Accord du 8 février 2005 relatif au statut de l'apprenti	472
Engagement de la profession	472
Rémunération. - Indemnités	473
Avantages dont bénéficient les apprentis du BTP	473
Santé au travail pour tous les apprentis du BTP	473
Carte d'apprenti	473
Passeport formation	473
Suivi du présent accord	474
Champ d'application et extension de l'accord	474
Force obligatoire du présent accord	474
Avenant n° 1 du 13 novembre 2008 relatif aux compétences des maîtres d'apprentissage	474
I. - Dispositions applicables au secteur du bâtiment	474
II. - Dispositions applicables au secteur des travaux publics	475
III. - Dispositions communes aux secteurs du bâtiment et des travaux publics	475
Accord du 13 juillet 2004 relatif à la participation des salariés aux CPNE et CPREF	479
Participation aux réunions des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	480
Préparation des réunions des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	480
Nature des heures de préparation et de réunion	480
Modalités de prise en charge	480
Remboursement des heures d'absence aux entreprises	480
Remboursement des frais de déplacement et de repas	480
Formation des membres des CPNE et CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	480
Suivi de l'accord	480
Précédents accords	480
Extension. - Adhésion. - Champ	480
Annexe	481
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	481

Accord collectif national du 12 juillet 2006 relatif au travail des ouvriers, des ETAM et des cadres des entreprises du bâtiment et des travaux publics	485
<i>Préambule</i>	485
<i>Champ d'application</i>	485
<i>Définition du travail de nuit</i>	485
<i>Organisation du travail de nuit</i>	485
<i>Durée du travail applicable</i>	485
<i>Contreparties liées au travail de nuit</i>	486
<i>Garanties particulières</i>	486
<i>Surveillance médicale spéciale</i>	486
<i>Affectation particulière</i>	486
<i>Maternité</i>	486
<i>Formation professionnelle</i>	486
<i>Egalité professionnelle</i>	486
<i>Entrée en vigueur</i>	486
<i>Dépôt</i>	486
Accord national du 6 septembre 2006 relatif à l'apprentissage et au comité central de concertation de l'apprentissage dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP)	486
<i>Politique contractuelle et conventionnelle pour l'apprentissage dans le BTP.</i>	487
<i>Missions fondamentales du CCCA-BTP</i>	487
<i>Dénomination et statut du CCCA-BTP</i>	487
<i>Conseil d'administration du CCCA-BTP</i>	487
<i>Contrôle du CCCA-BTP</i>	487
<i>Organisation territoriale des CFA gérés paritairement</i>	488
<i>Personnels des associations gestionnaires paritaires de CFA</i>	488
<i>Dispositions spécifiques</i>	488
<i>Force obligatoire du présent accord</i>	488
<i>Suivi de l'accord</i>	489
<i>Abrogation</i>	489
<i>Champ d'application, application et extension de l'accord</i>	489
<i>Liste des accords récents relatifs à l'apprentissage dans le BTP</i>	489
<i>Textes Attachés</i>	489
Avenant n° 1 du 4 décembre 2009 à l'accord du 6 septembre 2006 relatif à l'apprentissage et au CCCA-BTP	489
Accord du 5 mars 2013 relatif aux frais de santé	489
Titre Ier Champ d'application	490
Titre II Régime « Remboursement des frais de santé »	490
Titre III Obligation d'information	492
Titre IV Autres dispositions	493
Annexe	493
Accord du 30 juin 2015 relatif au statut du personnel des associations gestionnaires des CFA BTP	495
Préambule	495
Titre Ier Dispositions communes Cadres au forfait en jours. - Techniciens et employés	496
Titre II Cadres au forfait en jours	497
Titre III Techniciens et employés	498
III.1. Dispositions communes aux salariés relevant du titre III	498
III.2. Dispositions spécifiques aux formateurs. - Responsables de Craf et animateurs	500
Titre IV Classification et système de rémunération	501
Titre V Dispositions générales	505
Accord du 30 juin 2015 relatif aux astreintes de nuit dans les associations gestionnaires des CFA BTP	506
Titre Ier Dispositions communes	507
Titre II Dispositions générales	508
Accord du 30 juin 2015 relatif au temps partiel dans les associations gestionnaires des CFA BTP	508
Préambule	508
Titre Ier Dispositions communes	509
Titre II Dispositions spécifiques aux formateurs	510
Titre III Dispositions générales	510
Avenant du 28 septembre 2017 à l'accord du 30 juin 2015 relatif aux astreintes de nuit dans les associations gestionnaires des CFA BTP	510
Accord du 17 décembre 2018 relatif à la gestion des parcours professionnels dans les associations régionales	511
Préambule	511
Chapitre Ier Observatoire des métiers et des compétences des associations régionales	513
Chapitre II Outils de la GPEC et leur mise en oeuvre	513
Chapitre III Dispositifs de développement des compétences	514
Chapitre IV Mobilité	515
Chapitre V Le rôle des acteurs	516
Chapitre VI La gestion du parcours professionnel des représentants du personnel et des représentants syndicaux	516
Chapitre VII Les modalités relatives à la mise en oeuvre et au suivi de l'accord	517
Annexe	517
<i>Textes Salaires</i>	518
Accord du 20 juin 2017 relatif à la valeur du point en juillet 2017 et janvier 2018	518
Accord régional du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Bretagne)	518
Accord du 4 décembre 2009 relatif au financement de la formation professionnelle	519
Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé (Picardie)	519
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnisation pour la participation aux réunions de la CPREF	520
Accord du 10 septembre 2009 relatif à la diversité et à l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes	520

Préambule	520
TITRE Ier MESURES D'ENCOURAGEMENT EN FAVEUR DE LA MIXITÉ EN MATIÈRE D'ORIENTATION ET DE RECRUTEMENT	521
TITRE II RÉMUNÉRATION	521
TITRE III ARTICULATION ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE FAMILIALE	522
TITRE IV DÉROULEMENT DE CARRIÈRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	522
TITRE V DIVERSITÉ	523
TITRE VI SUIVI DE L'ACCORD	523
TITRE VII AUTRES DISPOSITIONS	523
Annexe I Cahier des charges de l'outil statistique	523
Annexe II Synthèse des principales dispositions applicables en matière d'hygiène sur les chantiers	524
Accord du 15 septembre 2010 relatif à la mise en place d'une commission paritaire de validation	524
Préambule	524
Annexes	526
Textes Attachés	526
Avenant n° 1 du 14 janvier 2014 relatif au crédit d'heures et à la saisine de la commission	526
Annexe	527
Avenant n° 2 du 7 janvier 2016 à l'accord du 15 septembre 2010 relatif à la validation des accords	527
Préambule	527
Annexe	528
Accord du 20 décembre 2011 relatif à la prévention de la pénibilité et à l'amélioration des conditions de travail	528
Préambule	528
Titre Ier Diagnostic préalable	529
Titre II Réduction des poly-expositions	530
Titre III Adaptation et aménagement du poste de travail	531
Titre IV Amélioration des conditions de travail, aménagement d'horaires	531
Titre V Développement des compétences et des qualifications	531
Titre VI Maintien dans l'emploi	532
Titre VII Compte épargne-temps aménagement et fin de carrière	532
Titre VIII Suivi de l'accord	532
Titre IX Autres dispositions	532
Annexe	533
Accord du 27 juin 2012 relatif à la couverture sociale des salariés du BTP bénéficiaires de l'allocation de cessation anticipée d'activité prévue à l'article 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999	548
Préambule	549
Textes Attachés	549
Accord du 25 juin 2014 relatif à la couverture sociale des salariés en cessation d'activité	549
Préambule	549
Accord du 30 juin 2016 relatif à la couverture sociale des salariés du BTP bénéficiaires de l'allocation de cessation anticipée d'activité (Amiante)	550
Accord du 5 mars 2013 relatif aux frais de santé	550
Titre Ier Champ d'application	551
Titre II Régime « Remboursement des frais de santé »	551
Titre III Obligation d'information	553
Titre IV Autres dispositions	554
Annexe	554
Accord du 3 juillet 2013 relatif à la formation professionnelle et à l'apprentissage	556
Préambule	556
Titre Ier Dispositions relatives à la formation professionnelle	557
1. Dispositions relatives au bâtiment	557
2. Dispositions relatives aux travaux publics	558
3. Dispositions communes au bâtiment et aux travaux publics	558
Titre II Renforcer le pilotage national et régional de la formation professionnelle	558
Titre III Adapter l'organisation et le développement du CCCA-DTP à l'évolution de l'apprentissage dans le BTP	559
Titre IV Dispositions diverses	560
Textes Attachés	560
Accord du 24 septembre 2014 relatif à l'organisation et au financement de l'apprentissage	560
Préambule	560
Annexes	562
Adhésion par lettre du 8 septembre 2016 de la CAPEB à l'accord du 3 juillet 2013 relatif à la formation professionnelle et à l'apprentissage	564
Avenant n° 1 du 23 mai 2017 à l'accord du 24 septembre 2014 relatif à l'organisation et au financement de l'apprentissage	564
Annexe	565
Accord du 19 septembre 2013 relatif au contrat de génération	569
Préambule	569
Titre Ier Diagnostic préalable	569
Titre II Tranches d'âge des jeunes et des salariés âgés concernés par les engagements souscrits par l'employeur	570
Titre III Engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans le cadre d'un contrat de génération	570
Titre IV Engagements en faveur de l'emploi des salariés âgés	571
Titre V Actions permettant la transmission des savoirs et des compétences en direction des jeunes	573
Titre VI égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et mixité des emplois	573
Titre VII Actions visant à aider les petites et moyennes entreprises à mettre en oeuvre une gestion active des âges	573
Titre VIII Suivi, évaluation et calendrier prévisionnel	573
Titre IX Cadre juridique	573
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions de la CPREF	574

Accord du 25 juin 2014 relatif à la couverture sociale des salariés en cessation d'activité	574
<i>Préambule</i>	575
Accord du 10 février 2015 relatif au financement de la formation continue	575
<i>Préambule</i>	575
<i>Annexe I</i>	576
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 15 janvier 2013 relatif aux plans d'épargne interentreprises	577
<i>Préambule</i>	577
<i>Champ d'application</i>	577
<i>Modalités d'adhésion</i>	577
<i>Mise en oeuvre</i>	577
<i>Gestion financière</i>	577
<i>Droits d'entrée</i>	578
<i>Réinvestissement des revenus</i>	578
<i>Changement de FCPE</i>	578
<i>Structures de pilotage, de gestion et de contrôle</i>	578
<i>Information des bénéficiaires</i>	580
<i>Dispositions diverses</i>	580
<i>Annexes</i>	580
<i>Textes Attachés</i>	584
Accord-cadre du 25 janvier 2018 instituant les plans d'épargne interentreprises (TP)	584
<i>Préambule</i>	585
<i>Champ d'application</i>	585
<i>Modalités d'adhésion</i>	585
<i>Mise en oeuvre</i>	585
<i>Gestion financière</i>	585
<i>Droits d'entrée</i>	586
<i>Réinvestissement des revenus</i>	586
<i>Changement de FCPE</i>	586
<i>Structures de pilotage, de gestion et de contrôle</i>	586
<i>Information des bénéficiaires</i>	588
<i>Dispositions diverses</i>	588
<i>Annexes</i>	589
Accord-cadre du 25 janvier 2018 instituant les plans d'épargne interentreprises (BTP)	592
<i>Préambule</i>	592
<i>Champ d'application</i>	592
<i>Modalités d'adhésion</i>	592
<i>Mise en oeuvre</i>	593
<i>Gestion financière</i>	593
<i>Droits d'entrée</i>	594
<i>Réinvestissement des revenus</i>	594
<i>Changement de FCPE</i>	594
<i>Structures de pilotage, de gestion et de contrôle</i>	594
<i>Information des bénéficiaires</i>	595
<i>Dispositions diverses</i>	596
<i>Annexes</i>	596
Avenant n° 1 du 17 septembre 2020 aux accords-cadres du 25 janvier 2018 relatifs aux plans d'épargne interentreprises	600
<i>Préambule</i>	600
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 15 janvier 2013 relatif au règlement du plan d'épargne salariale à 5 ans	602
<i>Préambule</i>	602
<i>I. - Dispositions spécifiques au PEI-BTP</i>	602
<i>Alimentation du plan d'épargne à 5 ans (PEI-BTP)</i>	602
<i>Régime social et fiscal</i>	604
<i>Règles d'indisponibilité</i>	604
<i>II. - Accord de participation volontaire</i>	604
<i>III. - Dispositions diverses</i>	606
<i>Textes Attachés</i>	606
Accord du 25 janvier 2018 relatif au règlement du plan d'épargne interentreprises à 5 ans (PEI-BTP)(TP)	606
<i>Préambule</i>	606
<i>I. - Dispositions spécifiques au PEI-BTP</i>	606
<i>Alimentation du plan d'épargne à 5 ans (PEI-BTP)</i>	606
<i>Régime social et fiscal</i>	608
<i>Règles d'indisponibilité</i>	608
<i>II. - Accord de participation volontaire</i>	609
<i>III. - Dispositions diverses</i>	610
Accord du 25 janvier 2018 portant règlement du plan d'épargne interentreprises à 5 ans (PEI-BTP)(BTP)	611
<i>Préambule</i>	611
<i>I. - Dispositions spécifiques au PEI BTP</i>	611
<i>Alimentation du plan d'épargne à 5 ans (PEI BTP)</i>	611
<i>Régime social et fiscal</i>	613
<i>Règles d'indisponibilité</i>	613
<i>II. - Accord de participation volontaire</i>	613
<i>III. - Dispositions diverses</i>	615
Avenant n° 1 du 17 septembre 2020 aux accords-cadres du 25 janvier 2018 relatifs au règlement du plan d'épargne interentreprises à 5 ans (PEI-BTP)	616
<i>Préambule</i>	616

Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 15 janvier 2013 relatif au plan d'épargne salariale (PERCO-BTP)	616
Préambule	617
I. - Dispositions spécifiques au PERCO-BTP	617
Alimentation du PERCO-BTP	617
Régime social et fiscal	618
Indisponibilité, modalités de délivrance des avoirs lors du départ à la retraite et exigibilité des droits	619
II. - Dispositions diverses	619
Textes Attachés	619
Accord du 25 janvier 2018 relatif au règlement du plan d'épargne retraite collectif interentreprises (PERCO-BTP)(TP)	619
Préambule	619
I. - Dispositions spécifiques au PERCO-BTP	620
Régime social et fiscal	621
Indisponibilité, modalités de délivrance des avoirs lors du départ en retraite et exigibilité des droits	621
II. - Dispositions diverses	622
Accord du 25 janvier 2018 relatif au règlement du plan d'épargne retraite collectif interentreprises (PERCO-BTP)(BTP)	622
Préambule	623
I. - Dispositions spécifiques au PERCO BTP	623
Alimentation du PERCO BTP	623
Régime social et fiscal	624
Indisponibilité, modalités de délivrance des avoirs lors du départ en retraite et exigibilité des droits	625
II. - Dispositions diverses	625
Avenant n° 1 du 17 septembre 2020 aux accords-cadres du 25 janvier 2018 relatifs au règlement du PERCO interentreprises (PERCO-BTP)	625
Préambule	626
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 2 décembre 2013 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises	626
Préambule	627
Titre Ier Régime professionnel de participation	627
Titre II Accord professionnel de participation	628
Chapitre Ier Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	628
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	629
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	630
Chapitre IV Information des salariés	630
Titre III Dispositions finales	631
Annexe I	632
Textes Attachés	635
Accord du 25 janvier 2018 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises (TP)	635
Préambule	635
Titre Ier Régime professionnel de participation	635
Titre II Accord professionnel de participation	636
Chapitre I Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	636
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	637
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	638
Chapitre IV Information des salariés	638
Titre III Dispositions finales	639
Annexe	640
Accord du 25 janvier 2018 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises (BTP)	642
Préambule	642
Titre Ier Régime professionnel de participation	642
Titre II Accord professionnel de participation	643
Chapitre Ier Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	643
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	644
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	645
Chapitre IV Information des salariés	645
Titre III Dispositions finales	646
Annexe	647
Accord du 14 janvier 2016 relatif au dialogue économique et à l'emploi	650
Préambule	650
Titre Ier Situation économique	650
Titre II Situation de l'emploi et situation salariale	651
Titre III Perspectives économiques et effets sur l'emploi	652
Titre IV Outils visant à préserver l'emploi et à permettre l'embauche	652
Titre V Comité du dialogue économique et de l'emploi	654
Titre VI Cadre juridique	654
Annexe	655
Accord du 13 juillet 2004 relatif aux missions, à l'organisation, au fonctionnement des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	655
Chapitre Ier : Mise en oeuvre de la politique des branches du bâtiment et des travaux publics	655
Chapitre II : Les commissions paritaires de l'emploi et de la formation	656
Chapitre III : Mise en oeuvre	658
Annexes	658
Règlement intérieur national des commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE) conjointes du bâtiment et des travaux publics et des commissions paritaires régionales de l'emploi et de la formation conjointes du bâtiment et des travaux publics (CPREF)	658
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	659
Textes Attachés	661
Avenant n° 9 du 19 juillet 2010 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la mise en oeuvre de la formation professionnelle	661
Avenant n° 1 du 29 juin 2016 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif aux missions, à l'organisation, au fonctionnement des CPNE et des CPREF	661

conjointes du bâtiment et des travaux publics	663
Annexe	664
Chapitre Ier Mise en oeuvre de la politique des branches du bâtiment et des travaux publics	665
Chapitre II Commissions paritaires de l'emploi et de la formation	665
Chapitre III Mise en oeuvre	667
Textes Salaires	668
Picardie Accord du 24 avril 2009 relatif aux indemnités des représentants de la CPREF BTP	668
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnisation pour la participation aux réunions de la CPREF	668
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux indemnités des représentants de la CPREF	668
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions de la CPREF	668
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux indemnités des représentants de la CPREF BTP	669
Accord du 29 juin 2016 relatif à la stratégie des branches du bâtiment et des travaux publics dans le champ emploi-formation	669
Préambule	669
Accord professionnel du 27 juillet 2021 relatif à la constitution de l'opérateur de compétences de la construction	671
Préambule	671
Textes Attachés	675
Adhésion par lettre du 25 mai 2020 du SYNATPAU à l'accord du 14 décembre 2018	675
Textes parus au JORF	JO-1
Nouveautés	NV-1
<i>Accord indemnités de petits déplacements (29 novembre 2012)</i>	NV-1
<i>Avenant n° 16 indemnités petits déplacements (12 décembre 2012)</i>	NV-1
<i>Avenant n° 14 primes d'outillage au 01/07/2013 (12 décembre 2012)</i>	NV-1
<i>Avenant n°15 relatif à la prime d'outillage (2 décembre 2013) (Basse-Normandie)</i>	NV-2
<i>Avenant n°17 indemnités de petits déplacements (2 décembre 2013) (Basse-Normandie)</i>	NV-2
<i>Avenant n° 18 règlement des régimes de frais médicaux (14 mai 2014)</i>	NV-3
<i>Avenant n° 19 règlement régimes frais médicaux retraités (14 mai 2014)</i>	NV-3
<i>Avenant n° 18 indemnités de petits déplacements (27 novembre 2014) (Basse-Normandie)</i>	NV-4
<i>Avenant n° 16 relatif à la prime d'outillage (27 novembre 2014) (Basse-Normandie)</i>	NV-4
<i>Avenant n° 22 à l'accord du 01/10/2001 prévoyance (22 décembre 2015)</i>	NV-4
<i>Accord du 4 novembre 2016</i>	NV-42
<i>Accord du 4 novembre 2016</i>	NV-42
<i>Accord du 27 janvier 2017 (Hauts-de-France)</i>	NV-42
<i>Accord du 27 janvier 2017 (Hauts-de-France)</i>	NV-43
<i>Accord du 2 février 2017 (Rhône-Alpes)</i>	NV-44
<i>Accord du 13 février 2017 (Lorraine)</i>	NV-44
<i>Avenant n° 10 indemnités de petits déplacements (12 mai 2017)</i>	NV-45
<i>Accord indemnités IPD et de repas de nuit (6 novembre 2017) (Isère)</i>	NV-45
<i>Accord du 28 novembre 2017 (Normandie)</i>	NV-46
<i>Lettre de dénonciation de la CC et de ses avenants par FFB Indre (12 février 2018)</i>	NV-46
<i>Avenant avenant n°2 IPD et repas de nuit Isere (3 décembre 2018) (Région Auvergne-Rhône-Alpes ? Département de l'Isère)</i>	NV-47
<i>Avenant n°2 ipd 2019 (petits déplacements) (3 décembre 2018) (Isère)</i>	NV-47
<i>Arrêt de la CA de Paris du 10 janvier 2019</i>	NV-48
<i>Avenant n° 2 salaires minima 2019 (17 janvier 2019) (Grand Est)</i>	NV-50
<i>Avenant thèmes et calendrier des négociations 2020-2021 (30 juin 2020)</i>	NV-51
<i>Avenant n°33 BTP-prévoyance (9 juin 2021)</i>	NV-52
<i>Accord IPD octobre 2022 (22 septembre 2022) (Hauts de France)</i>	NV-53
<i>Accord salaires octobre 2022 (22 septembre 2022) (Hauts de France)</i>	NV-54
<i>Accord n°3 salaires octobre 2022 (28 septembre 2022) (Bretagne)</i>	NV-54
Liste des sigles	SIG-1
Liste thématique	THEM-1
Liste chronologique	CHRO-1
Index alphabétique	ALPHA-1

Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.

Signataires	
Organisations patronales	Fédération nationale du bâtiment ; Fédération nationale de l'équipement électrique ; Fédération nationale des sociétés coopératives de production du bâtiment et des travaux publics (pour la section bâtiment).
Organisations de salariés	Fédération générale Force ouvrière du bâtiment et des travaux publics et ses activités annexes CGT-FO ; Fédération nationale des salariés de la construction et du bois CFDT ;
Organisations adhérentes	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) par lettre du 15 janvier 1991.
Organisations dénonçantes	Syndicat général du Bâtiment T.P. et industries annexes du Rhône (FO) de l'article 3 de l'accord du 24 décembre 1976 par lettre du 19 septembre 1991.

Titre Ier : Structures de la convention collective nationale

Champ d'application

Article 1-1

En vigueur étendu

1.11. La présente convention collective règle en France métropolitaine, à l'exclusion des DOM-TOM, les rapports de travail entre :

-d'une part, les employeurs dont l'activité relève d'une des activités énumérées à l'alinéa 1.12 ci-dessous, à l'exception de ceux visés par le décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1) ;

-d'autre part, les ouvriers qu'ils emploient à une activité bâtiment sur le territoire de la France métropolitaine, à l'exclusion des DOM-TOM

Elle engage toutes les organisations syndicales d'employeurs et d'ouvriers adhérentes aux instances nationales l'ayant signée ou qui ultérieurement y adhèreraient, ainsi que tous leurs adhérents exerçant leur activité sur le territoire métropolitain, à l'exclusion des DOM-TOM

1.12. Le critère d'application de la présente convention est l'activité réelle exercée par l'entreprise, le code APE attribué par l'INSEE ne constituant à cet égard qu'une simple présomption.

Activités visées :

21.06.-Construction métallique.

Sont uniquement visés les ateliers de production et montage d'ossatures métalliques pour le bâtiment (+).

24.03.-Fabrication et installation de matériel aéraulique, thermique et frigorifique.

Sont visées :

-les entreprises de fabrication et d'installation d'appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (+).

55.10.-Travaux d'aménagements des terres et des eaux, voirie, parcs et jardins.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'aménagement des terres et des eaux, de voirie et réseaux divers, de voirie et dans les parcs et jardins (2).

55.12.-Travaux d'infrastructure générale.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'infrastructure générale.

55.20.-Entreprises de forage, sondages, fondations spéciales.

Sont visées dans cette rubrique :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des forages, sondages ou des fondations spéciales ainsi que :

-les entreprises de maçonnerie, de plâtrerie, de travaux en ciment, béton, béton armé pour le bâtiment ;

-les entreprises de terrassement et de démolition pour le bâtiment ;

-les entreprises de terrassement et de maçonnerie pour le bâtiment, fondations par puits et consolidation pour le bâtiment.

55.30.-Construction d'ossatures autres que métalliques.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ;

-les entreprises de bâtiment effectuant des travaux de construction d'ossatures autres que métalliques demandant du fait de leurs dimensions ou du procédé utilisé une technicité particulière (par exemple, charpentes d'immeubles de dix étages et plus).

55.31.-Installations industrielles, montage-levage.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'installations industrielles ou de montage-levage ainsi que :

-les entreprises de constructions et d'entretien de fours industriels et de boulangerie en maçonnerie et en matériaux réfractaires de tous types ;

-les entreprises de construction de cheminées d'usine.

55.40.-Installation électrique.

A l'exception des entreprises d'installation électrique dans les établissements industriels, de recherche radio-électrique et de l'électronique, sont visées :

-les entreprises spécialisées dans l'équipement électrique des usines et autres établissements industriels (à l'exception de celles qui, à la date de la publication de l'arrêté portant extension de la présente convention collective, appliquaient une autre convention collective que celle du bâtiment) ;

-pour partie, les entreprises de couverture-plomberie et chauffage ;

-les entreprises de plomberie, chauffage et électricité ;

-les entreprises d'installations d'électricité dans les locaux d'habitation, magasins, bureaux, bâtiments industriels et autres bâtiments ;

-les entreprises de pose d'enseignes lumineuses.

55.50.-Construction industrialisée.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment réalisant des constructions industrialisées ; les entreprises de fabrication et pose de maisons métalliques (+).

55.60.-Maçonnerie et travaux courants de béton armé.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant de la maçonnerie et des travaux courants de terrassement, de fondation et de démolition.

55.70.-Génie climatique.

Sont visées :

-les entreprises de couverture-plomberie et chauffage ;

-les entreprises d'installations de chauffage et d'électricité ;

-les entreprises de fumisterie de bâtiment, ramonage, installations de chauffage et de production d'eau chaude ;

-les entreprises d'installations de chauffage central, de ventilation, de climatisation ou d'isolation thermique, phonique et antivibratile.

55.71.-Menuiserie-Serrurerie.

A l'exclusion des entreprises de fermetures métalliques dont l'activité se limite à la fabrication, sont notamment visées :

-les entreprises de charpente en bois ;

-les entreprises d'installation de cuisine ;

-les entreprises d'aménagement de placards ;

-les entreprises de fabrication et pose de parquet (à l'exception des parquets mosaïques) ;

-les entreprises de menuiserie du bâtiment (menuiserie bois, métallique intérieure, extérieure y compris les murs-rideaux) (pose associée ou non à la fabrication) ;

-les entreprises de charpente et de maçonnerie associées ;

-les entreprises de serrurerie intérieure et extérieure du bâtiment (fabrication, pose et réparation) (+) ;

-les entreprises de pose de petite charpente en fer pour le bâtiment ;

Liste thématique

Theme	Titre	Article	Page
Accident du travail	Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article 6.11	8
	Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article 6.11	8
	Modalités d'indemnisation (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article 6.13	9
	Modalités d'indemnisation (Nouvelle convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 7 mars 2018 (Avenant du 7 mars 2018))	Article VI-13	27
Arrêt de travail, Maladie	Déduction des heures non travaillées (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article 2.2	2
	Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article 6.11	8
	Indemnisation des arrêts de travail (Nouvelle convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 7 mars 2018 (Avenant du 7 mars 2018))	Article VI-13	27
	Modalités d'indemnisation (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article 6.13	9
	Modalités d'indemnisation (Nouvelle convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 7 mars 2018 (Avenant du 7 mars 2018))	Article VI-13	27
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)	Article 1.1	1
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)	Article 1.1	1
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)	Article 1.1	1
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)	Article 1.1	1
	Pluralité d'arrêts au cours d'une même année civile (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article 6.11	8
Astreintes	Compensation de l'astreinte (Accord du 30 juin 2015 relatif aux astreintes de nuit dans les associations gestionnaires de CFA BTP)	Article 1.1	1
	Compensation de l'astreinte (Accord du 30 juin 2015 relatif aux astreintes de nuit dans les associations gestionnaires de CFA BTP)	Article 1.1	1

Liste chronologique

Date	Texte	Page
1972-07-06	Accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	36
1973-06-13	Accord du 13 juin 1973 relatif à la participation des entreprises du bâtiment au financement des organismes paritaires. En vigueur le 1er juillet 1973. Etendu par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.	414
	Annexe à l'accord du 13 juin 1973, frais de déplacement, perte de salaire. Avenant n° 2 du 28 janvier 1981	415
	Annexe Champ d'application professionnel accord national du 25 février 1982	415
1982-02-25	Annexe au champ d'application Accord national du 25 février 1982	416
	Décret n° 62-235 DU 1er mars 1962 Accord national du 25 février 1982	416
	Annexe I : du 8 octobre 1990 à la convention collective nationale	40
1990-10-08	Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.	1
	Guide d'utilisation de la classification nationale (+) convention collective nationale du 8 octobre 1990	38
	Protocole d'accord de poursuite de négociation relative aux conventions collectives nationales des ouvriers du bâtiment.	417
1991-01-30	Accord du 30 janvier 1991 relatif à la classification (1)	
1991-02-11	Corse Accord du 11 février 1991	
1991-04-02	Centre Accord du 2 avril 1991	
1991-12-17	Provence Alpes-Côte-d'azur - Accord du 17 décembre 1991	
1992-12-16	Midi Pyrénées Accord du 16 décembre 1992	
1993-01-29	Région parisienne Avenant n° 142 du 29 janvier 1993	
1993-04-13	Seine-Maritime Accord du 13 avril 1993	
	Meurthe et Moselle Accord n° 3 du 4 mai 1993	
1993-05-04	Meurthe et Moselle Accord n° 3 du 4 mai 1993	
	Vosges Accord n° 3 du 4 mai 1993	
	Vosges Accord n° 3 du 4 mai 1993	
1994-04-26	Provence Alpes Côte d'Azur Accord du 26 avril 1994	
1994-12-22	Seine et Marne Accord du 22 décembre 1994	
1995-03-27	Accord professionnel du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé dans la région Limousin	
1995-05-04	Sarthe Accord du 4 mai 1995	
1995-10-17	Centre Accord du 17 octobre 1995	
1996-03-18	Alsace Accord n° 6 du 18 mars 1996 relatif aux salaires minimaux et aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 1996	
1997-04-17	Loire Atlantique Accord du 17 avril 1997	
1997-04-30	Accord professionnel du 30 avril 1997 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives nationales du bâtiment	
1997-07-18	Loire Avenant du 18 juillet 1997	
1998-09-25	Accord départemental du 25 septembre 1998 relatif à la réduction et aménagement du temps de travail (Jura)	
1998-10-16	Maine-et-Loire Accord du 16 octobre 1998	
1998-11-06	Accord national du 6 novembre 1998 sur l'organisation, la réduction du temps de travail et à l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics.	
1998-12-14	Limousin Avenant n° 1 du 14 décembre 1998	
1999-03-3	Limousin Avenant n° 2 du 3 mars 1999	
2000-02-2		
2000-07-0		
2000-11-2		
2000-12-0		
2001-02-0		
2001-02-2		
2001-03-2		
2001-04-0		
2001-04-1		
2001-04-1		
2001-05-1		
2002-02-1		
2002-02-1		
2002-03-2		
2002-04-0		
2002-07-0		
2002-09-1		
2002-12-1		
2003-01-0		
2003-01-3		
2003-06-2		

BATIMENT - OUVRIERS (ENTREPRISES OCCUPANT PLUS DE DIX SALARIÉS)

IDCC 1597

Brochure 3258

SYNTHÈSE

06/12/2022

Aménagement de parcs et de jardins, climatisation, charpente charpentier, chauffage fumisterie, couverture couvreur, démolition, décoration décorateur, installations électriques, électricité électricien, pose d'enseignes, ferronnerie, isolation air conditionné, maçonnerie maçon, menuiserie menuisier, montage-levage, peinture peintre en bâtiment, plâtrerie plâtrier, papiers peints, plomberie plombier, ramonage, ramoneur, serrurerie serrurier, terrassement terrassier, ventilation voirie, vitrerie vitrier

Remarques

I. Signataires

a. **Organisations patronales**

- i. de la CCN du 7 mars 2018
- ii. de la CCN du 8 octobre 1990

b. **Syndicats de salariés**

- i. de la CCN du 7 mars 2018
- ii. de la CCN du 8 octobre 1990

II. Champ d'application

a. **Champ d'application professionnel**

- i. Dispositions étendues de la CCN du 8 octobre 1990
- ii. Dispositions issues de l'accord du 30 avril 1997 non étendu
- iii. Dispositions issues de l'accord du 7 mars 2018 non étendu

b. **Champ d'application territorial**

- i. de la CCN du 7 mars 2018
- ii. de la CCN du 8 octobre 1990

III. Contrat de travail - Essai

a. **Epreuve préalable**

b. **Contrat de travail**

c. **Période d'essai**

- i. Durée de la période d'essai
- ii. Préavis de rupture pendant l'essai

d. **Ancienneté**

- i. Définition générale
- ii. Définition spécifique dans le cadre du titre IX
- iii. Définition spécifique dans le cadre du titre XI

IV. Classification

a. **Classification étendue de la CCN du 8 octobre 1990**

- i. Grille de classification
- ii. Prise en compte des diplômes professionnels bâtiment
- iii. Polyvalence

b. **Classification non étendue du 7 mars 2018**

- i. Grille de classification
- ii. Prise en compte des diplômes professionnels bâtiment
- iii. Polyvalence

V. Salaires et indemnités

a. **Salaires de base**

- i. Salaires minimaux
- ii. Salaires des jeunes ouvriers de moins de 18 ans
- iii. Heures non travaillées
- iv. Travail au rendement, aux pièces, à la tâche, au mètre, etc.
- v. Rémunération du travail de nuit, du dimanche ou d'un jour férié
- vi. Rémunération des heures supplémentaires
- vii. Rémunérations des heures utilisées pour la visite médicale obligatoire des conducteurs de véhicules automobiles ou poids lourds

b. **Indemnités et primes**

- i. Indemnités de petits déplacements
- ii. Prime de pénibilité
- iii. Prime de vacances
- iv. Prime d'outillage et de travaux occasionnels

c. **Chèques-vacances**

- i. Entreprises et bénéficiaires concernés
- ii. Modalités d'acquisition des chèques-vacances
- iii. Modalité de gestion des chèques-vacances
- iv. Les options

VI. Temps de travail, repos et congés

a. **Temps de travail**

- i. Durée du travail et amplitude
- ii. Organisation du travail
- iii. Modulation
- iv. Travail organisé en équipes successives ou en équipes chevauchantes, en équipes de suppléance de fin de semaine
- v. Heures supplémentaires
- vi. Heures supplémentaires exceptionnelles
- vii. Heures perdues pour intempéries
- viii. Travaux pénibles devient travaux particuliers
- ix. Travail de nuit

b. **Repos et jours fériés**

- i. Repos hebdomadaire
- ii. Travail du dimanche
- iii. Jours fériés

c. **Congés**

- i. Congés payés
- ii. Autres congés
- iii. Compte épargne-temps (CET)
- iv. Chèques-vacances

d. **Dispositions particulières pour la région Nord- Pas de Calais**

VII. Déplacements professionnels
a. Petits déplacements
i. Bénéficiaires des indemnités de petits déplacements
ii. Détermination des indemnités de petits déplacements
b. Grands déplacements
i. Indemnité journalière de grand déplacement
ii. Indemnisation des frais et temps de voyage
iii. Voyages de détente
iv. Décès d'un ouvrier en grand déplacement
VIII. Formation professionnelle
a. Opérateur de Compétences (OPCO)
b. Le compte personnel de formation (CPF) (ex DIF)
c. Les contrats de professionnalisation
i. Durée du contrat de professionnalisation
ii. Rémunération
iii. Fonction tutorale
d. Mise en oeuvre de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
i. Les bénéficiaires et les objectifs de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
ii. Durée de la Pro-A
iii. Le tutorat
e. L'apprentissage
i. Rémunération des apprentis - indemnités
ii. Titre de maîtrise d'apprentissage confirmé
IX. Maladie, accident du travail, maternité
a. Maladie ou accident
i. Garantie d'emploi
ii. Indemnisation des arrêts de travail
iii. Ancienneté
b. Maternité - adoption
i. Réduction d'horaire
ii. Indemnisation du congé de maternité
iii. Garantie de l'évolution de la rémunération des salariés en congés de maternité ou d'adoption
X. Retraite complémentaire, prévoyance, frais de santé et oeuvres sociales
a. Retraite complémentaire
i. Institution de retraite complémentaire
ii. Cotisations
b. Régime national prévoyance des ouvriers du BTP (accord du 31 juillet 1968 modifié et étendu)
i. Institution de prévoyance
ii. Bénéficiaires
iii. Régime national de prévoyance des ouvriers (RNPO)
iv. Régime de prévoyance collectif supplémentaire des ouvriers (RNPO)
v. Régime «garantie décès-invalidité accidentels»
vi. Régime de frais médicaux
vii. Cotisations
viii. Régime «préretraite pour salariés ayant contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante ou ayant eu une activité en contact avec elle »
c. Régime complémentaire de remboursement des frais de santé
i. Organisme assureur
ii. Bénéficiaires
iii. Garanties
iv. Cotisations et répartition
v. Maintien des garanties en cas de suspension du contrat de travail
vi. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité
vii. Maintien des garanties en cas d'incapacité ou d'invalidité
viii. Maintien des garanties au profit des ayants droit en cas de décès du salarié
d. Oeuvres sociales, régime régional
i. Oeuvres sociales pour la région Provence-Côte d'Azur
ii. Oeuvres sociales pour la région Ile-de-France (hors Seine et Marne)
XI. Rupture du contrat
a. Préavis de démission et de licenciement
i. Durée du préavis
ii. Heures de liberté pour recherche d'emploi
b. Indemnité de licenciement
i. de la CCN du 8 octobre 1990
ii. de la CCN du 7 mars 2018
c. Licenciement pour fin de chantier
d. Préretraite en cas de maladie professionnelle liée à l'amiante (dispositions non étendues)
i. Dispositif
ii. Versement anticipé de l'Indemnité de fin de carrière des ouvriers
iii. Garantie en cas de décès dont la rente d'éducation
iv. Frais médicaux
e. Retraite
i. Préavis de départ et mise à la retraite
ii. Indemnité de départ à la retraite
f. Indemnité de fin de carrière

Remarques

Pour vous permettre de savoir à qui et quand doit-on appliquer les dispositions, par principe, sauf disposition contraire, par application des dispositions légales :

- les accords doivent être appliqués par les adhérents des organisations patronales signataires à partir du jour qui suit leur dépôt (quand elle est renseignée, nous indiquons la date). Le texte concerné sera reproduit en italique.
- lorsque l'accord nécessite un agrément, seul son obtention rend opposable le texte aux adhérents des organisations patronales signataires. La référence de l'agrément sera alors mentionnée.
- les non adhérents doivent appliquer le contenu de l'accord au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension. Le texte concerné sera reproduit en caractère droit.

Pour optimiser l'efficacité de la portée des alertes, y seront mentionnées les organisations patronales signataires.

Cette CCN est modifiée par les partenaires sociaux en date du 7 mars 2018, dépôt effectué le 1^{er} juin 2018.

Au 1^{er} juillet 2018 pour les entreprises adhérentes à la CAPEB, FFB, FFIE et la Fédération SCOP BTP et, pour les autres, au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension, la présente CCN signée le 7 mars 2018 abroge et se substitue, dans toutes leurs dispositions, à la CCN du 8 octobre 1990 concernant les Ouvriers employés par les entreprises du Bâtiment visées par le décret du 1^{er} mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés), ses annexes et avenants, ainsi qu'à l'ensemble des conventions collectives départementales et régionales.

A cette même date, pour les ouvriers seulement, la présente convention collective se substitue en totalité aux clauses de l'Accord national du 25 février 1982 sur les congés payés, la durée du travail et l'aménagement du temps de travail dans le Bâtiment, et de l'ensemble de ses avenants, applicables dans le même champ et ayant le même objet.

Les partenaires sociaux précisent (article XI-4 de la CCN du 7 mars 2018) que sa mise en œuvre ne peut être la cause de restrictions d'avantages acquis individuellement ou par équipe acquis antérieurement au 7 mars 2018. Ses dispositions remplacent les clauses des contrats individuels ou collectifs existants lorsque les clauses de ces contrats sont moins avantageuses pour les ouvriers qui en bénéficient.

En conséquence de l'arrêt de la CA de Paris du 10 janvier 2019 (affaire RG 18/06465), décision définitive puisque les parties ont renoncé à se pourvoir en cassation : suspension des accords signés les 14 février et 7 mars 2018 dont la nouvelle CCN datée du 7 mars 2018 mais aussi les avenants 2, 3 et 4 relatifs, respectivement, à la réduction du temps de travail des ouvriers et ETAM pour les entreprises de plus 10 salariés puis de moins de 10 salariés et de celui concernant les ETAM (avenant n° 4).

Ce faisant, dans l'attente d'un nouvel accord sur la CCN datée du 7 mars 2018, l'ancienne CCN du 8 octobre 1990 retrouvent à s'appliquer.

I. Signataires

a. Organisations patronales

i. de la CCN du 7 mars 2018

La CCN du 7 mars 2018 est signée par :

- la CAPEB,
- la FFB,
- la FFIE,
- la Fédération SCOP BTP.

ii. de la CCN du 8 octobre 1990

Fédération nationale du bâtiment

Fédération nationale de l'équipement électrique

Fédération nationale des sociétés coopératives de production du bâtiment et des travaux publics (pour la section bâtiment)

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) (adhésion)

b. Syndicats de salariés

i. de la CCN du 7 mars 2018

La CCN du 7 mars 2018 est signée par :

- la Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois (CFDT)
- La Fédération BATI-MAT-TP (CFTC)
- La Fédération Générale Force Ouvrière Construction (FG-FO)

ii. de la CCN du 8 octobre 1990

Fédération générale Force ouvrière du bâtiment et des travaux publics et ses activités annexes CGT-FO

Fédération nationale des salariés de la construction et du bois CFDT

II. Champ d'application

a. Champ d'application professionnel

i. Dispositions étendues de la CCN du 8 octobre 1990

La Convention collective s'applique aux activités visées ci-après :

Codes APE (INSEE 1973)		Activités visées
2106	Construction métallique	Sont uniquement visés les ateliers de production et montage d'ossatures métalliques pour le bâtiment (*).
2403	Fabrication et installation de matériel aéronautique, thermique et frigorifique	Sont visées les entreprises de fabrication et d'installation d'appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (*).
5510	Travaux d'aménagements des terres et des eaux, voirie, parcs et jardins	Sont visées : pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'aménagement des terres et des eaux, de voirie et réseaux divers, de voirie et dans les parcs et jardins. Ne sont pas visées les entreprises paysagistes affiliées au régime agricole de protection sociale.
5512	Travaux d'infrastructure générale	Sont visées : pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'infrastructure générale.
5520	Entreprises de forage, sondages, fondations spéciales	Sont visées : - pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des forages, sondages ou des fondations spéciales ainsi que : - les entreprises de maçonnerie, de plâtrerie, de travaux en ciment, béton, béton armé pour le bâtiment ; - les entreprises de terrassement et de démolition pour le bâtiment ; - les entreprises de terrassement et de maçonnerie pour le bâtiment, fondations par puits et consolidation pour le bâtiment.
5530	Construction d'ossatures autres que métalliques	Sont visées : - pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; - les entreprises de bâtiment effectuant des travaux de construction d'ossatures autres que métalliques demandant du fait de leurs dimensions ou du procédé utilisé une technicité particulière (par exemple, charpentes d'immeubles de 10 étages et plus).
5531	Installations industrielles, montage-levage	Sont visées : - pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'installations industrielles ou de montage-levage ainsi que : - les entreprises de constructions et d'entretien de fours industriels et de boulangerie en maçonnerie et en matériaux réfractaires de tous types ; - les entreprises de construction de cheminées d'usine.